

*Royaume du Maroc*



*Direction des Etudes et  
des Prévisions Financières*

## **Analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte**

Avril 2008

<http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>  
Boulevard Mohamed V. Quartier Administratif, Rabat-Maroc  
Téléphone : (00212) (0) 37.67.75.01/.../08  
Télécopie : (00212) (0) 37.67.75.33  
E-mail : [depf@depf.finances.gov.ma](mailto:depf@depf.finances.gov.ma)



## TABLE DES MATIERES

<i>Préambule</i> .....	1
<b>1. Les principales tendances d'évolution du secteur des pêches et de l'aquaculture</b> .....	3
<b>1.1. Situation mondiale du secteur des pêches et de l'aquaculture</b> .....	3
1.1.1. Evolution des principaux indicateurs du secteur.....	3
1.1.2. Problématique de la surpêche dans le monde .....	4
1.1.3. Perspectives mondiales à long terme .....	5
<b>1.2. Situation du secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc</b> .....	5
<i>Conclusion</i> .....	9
<b>2. L'analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture</b> .....	10
<b>2.1. Analyse de la chaîne de valeur du secteur de la pêche</b> .....	10
2.1.1. Faiblesses au niveau de toute la chaîne de valeur.....	10
2.1.2. Opportunités de développement du secteur .....	13
<b>2.2. Analyse des opportunités et entraves spécifiques au développement de l'aquaculture</b> .....	15
2.2.1. Opportunités de développement de l'aquaculture .....	15
2.2.2. Entraves au développement de l'aquaculture.....	16
2.2.3. Benchmark international .....	18
<i>Conclusion</i> .....	21
<b>3. L'évaluation de la politique de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture</b> .....	22
<b>3.1. Principaux programmes mis en place</b> .....	22
<b>3.2. Développements récents</b> .....	24
3.2.1. Appui du MCA à la mise à niveau de la pêche artisanale .....	24
3.2.2. Nouvel accord des pêches.....	25
<b>3.3. Analyse critique de la politique du gouvernement pour le développement des pêches</b> .....	29
3.3.1. Au niveau de la politique de gestion de la ressource.....	29
3.3.2. Au niveau de la mise en oeuvre des programmes d'appui au secteur .....	30
3.3.3. Au niveau du développement de l'aquaculture.....	30
3.3.4. Au niveau de la législation .....	31
<i>Conclusion</i> .....	31
<i>Conclusions et recommandations</i> .....	32
<i>Annexe a : Aquaculture en méditerranée</i> .....	35
<i>Annexe b : L'aquaculture en Asie</i> .....	41
<i>Annexe c : L'aquaculture en chili</i> .....	42

## Préambule

Le secteur des pêches et de l'aquaculture se caractérise ces dernières années par de profondes mutations à la fois à l'échelle mondiale et nationale. En effet, des changements structurels dans le marché des produits de la mer ont été enregistrés. C'est ainsi que nous avons assisté à un accroissement extraordinaire de la demande mondiale de poissons tirée notamment par les innovations techniques dans le domaine des pêches et de navigation et les changements des habitudes alimentaires et culinaires dans plusieurs régions du monde.

Du côté de l'offre, et en l'absence d'une véritable gestion du secteur des pêches, celui-ci a souffert, ces dernières années, d'une stagnation sinon une régression des captures. Actuellement, les pêcheries mondiales font face à une nette dégradation en raison notamment, de la situation de surexploitation des principaux stocks d'intérêt économique. C'est dans ce contexte que s'est développée l'aquaculture dans plusieurs pays à travers le monde, activité très vite apparue comme une alternative à la pêche et a permis de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Parallèlement à ces changements de la structure du marché des poissons, de profondes mutations perturbent l'économie mondiale avec la libéralisation des échanges, le développement de nouvelles formes de partenariat et l'essor important des moyens de transport et de communication.

A son tour, le Maroc n'a pas échappé à ces processus de transformation des milieux naturels et des économies à travers le monde. En effet, le secteur de la pêche maritime national fait face à des modifications qualitatives et quantitatives des ressources halieutiques et à des menaces d'épuisement des stocks halieutiques. Quant à l'aquaculture, malgré les initiatives individuelles et les nombreux projets mis en œuvre, elle n'a pu connaître un développement soutenu.

De même, les industries de transformation des produits de la mer demeurent confrontées à une multitude d'entraves limitant leurs performances et leur compétitivité sur le marché international. Aussi, les exportations sont-elles marquées par une double rigidité à la fois sur le plan de la structure et de la destination des produits.

Devant ces menaces qui pèsent sur la viabilité à long terme des pêches maritimes et face aux problèmes économiques et sociaux qui en découlent, l'impulsion d'un développement maîtrisé de la filière des pêches et de l'aquaculture ainsi que la restauration des stocks marins dégradés sont les plus grands défis à relever.

L'enjeu est de taille d'autant plus que le secteur joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays à travers les exportations, la satisfaction des besoins alimentaires, la création d'emplois et la fixation des populations côtières dans leurs terroirs.

Eu égard à ces enjeux fort importants, les Pouvoirs Publics ont adopté depuis quelques années, une nouvelle approche apportant des changements structurels dans la gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture. Cette approche est axée notamment sur la préservation de la ressource, la réforme du cadre légal, la mise à niveau du secteur et la consolidation des industries de transformation des produits de la mer. Certaines de ces réformes ont déjà vu le jour, d'autres sont en cours d'étude et/ou de mise en œuvre.

A la lumière de ce qui précède, la présente étude se propose d'analyser le secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc dans le nouveau contexte marqué par les risques d'épuisement de la ressource, les changements dans la gouvernance du secteur et les défis de la mondialisation.

Cette analyse s'attache, d'abord, à l'examen des tendances à l'échelle mondiale avant d'analyser la situation du secteur au niveau national où les aspects structurels du secteur ainsi que sa contribution socio-économique sont développés. L'objectif étant de pouvoir schématiser le contexte général d'évolution du secteur et d'évaluer les niveaux de performance enregistrés au niveau national en comparaison avec les potentialités offertes.

Par la suite, le secteur sera analysé par la méthode de la chaîne de valeur afin de localiser, aux différents maillons, les faiblesses qui limitent ses performances et les opportunités qui s'offrent et ce, en vue d'identifier à quels niveaux la richesse peut être créée.

Enfin, une évaluation de la politique de développement du secteur va permettre de voir dans quelles mesures les objectifs et les actions entreprises répondent aux besoins du secteur et d'aboutir à des propositions susceptibles de contribuer à atteindre les objectifs de réforme et de développement recherchés.

## 1. Les principales tendances d'évolution du secteur des pêches et de l'aquaculture

Compte tenu de la pression que la pêche exerce sur les ressources halieutiques dans différentes régions du monde, le secteur des pêches souffre d'un problème sérieux de raréfaction de la ressource. Celles-ci ne permettent guère de couvrir la demande mondiale de plus en plus accrue en poissons.

A son tour, le Maroc n'a pas échappé à cette situation. En effet, le secteur de la pêche maritime national fait face à des modifications qualitatives et quantitatives des ressources halieutiques et à des menaces d'épuisement des stocks de poisson.

Dans cette section, nous allons présenter en premier lieu les principales tendances d'évolution du secteur des pêches à l'échelle mondiale afin de pouvoir schématiser le contexte dans lequel évolue ce secteur. Ensuite, une présentation du secteur au niveau national où les principaux indicateurs socio-économiques sont développés permettra d'évaluer les niveaux de performance enregistrés au niveau national en comparaison avec les potentialités offertes.

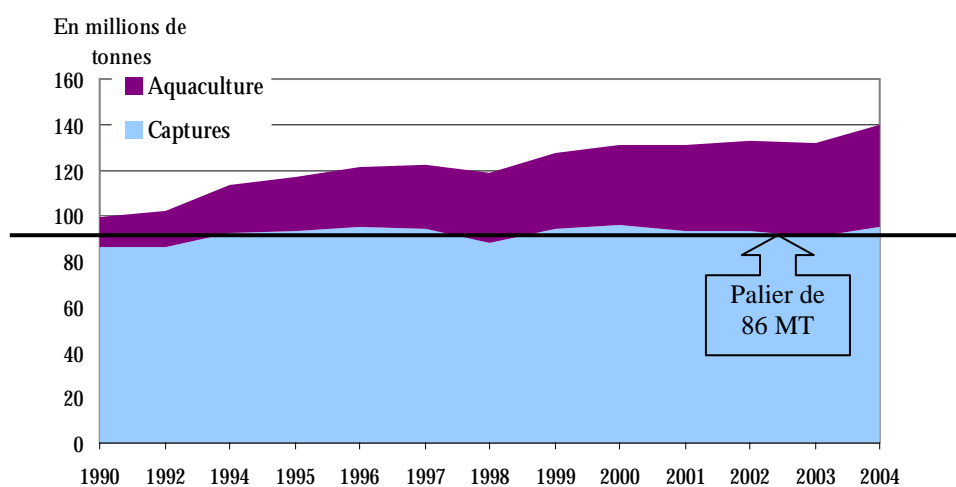
### 1.1. Situation mondiale du secteur des pêches et de l'aquaculture

#### 1.1.1. Evolution des principaux indicateurs du secteur

L'évolution du secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau mondial au cours des dernières années montre une stagnation de la production dans le domaine des pêches de capture, l'expansion de la production de l'aquaculture et une situation de plus en plus inquiétante concernant la durabilité des prises commerciales et des écosystèmes aquatiques.

En effet, la production mondiale des pêches de capture est restée stable depuis 1995 avec un palier de 86 millions de tonnes, ce qui tendrait à prouver que le niveau de prélèvement maximum a été atteint. L'état des ressources halieutiques montre qu'environ 47% des principaux stocks ou groupes d'espèces sont pleinement exploités et font par conséquent l'objet de captures qui ont atteint leurs limites maximales ou qui en sont proches.

**Figure 1 : Evolution de la production mondiale en produits de la mer**



Source : FAO

Quant à la demande mondiale des produits marins, elle augmente constamment et devrait continuer à augmenter notamment dans les pays riches et développés en réponse, non seulement à la progression du niveau de vie et de la population, mais également à d'autres facteurs liés à l'organisation industrielle et aux applications technologiques.

Par ailleurs, et sur la base des tendances des habitudes alimentaires dans plusieurs parties du monde, les changements constatés reflètent une sensibilisation de plus en plus forte du consommateur aux problèmes de santé ainsi qu'une demande accrue de produits prêts à cuisiner ou à consommer. De même que la croissance des parts de la grande distribution dans la commercialisation des produits de la mer rend plus facile la pénétration de ces produits même dans les zones les plus éloignées des côtes.

### 1.1.2. Problématique de la surpêche dans le monde

Comme indiqué précédemment, dans de nombreuses régions du monde, les captures des pêcheries mondiales sont sur le point d'atteindre des limites des rendements maximums ou les ont déjà dépassées. La tendance individuelle dans les pêches est que chaque exploitant se comporte de manière à optimiser son rendement net. Ceci est connu, dans l'économie de développement, sous le nom de la « tragédie des biens communs ».

Cette tendance à la surexploitation a conduit les États à adopter des mesures de gestion des pêches, telles que les contingents individuels transférables, qui ont pour objet notamment de remédier et limiter ces comportements. Toutefois, ces mesures de gestion présentent des problèmes tant économiques que sociaux qui ont conduit, dans de nombreux cas, les Pouvoirs Publics à mettre en œuvre des politiques de soutien au secteur. Or, un nombre important de ces politiques faussent les marchés, par le niveau général et les tendances de la demande et des prix du marché, et vont ainsi à l'encontre d'une gestion durable des pêcheries.

Dans ce contexte général, les principaux facteurs motivant la surpêche dans le monde peuvent être ventilés entre les volets ci-après<sup>1</sup> :

#### ***Surcapacité des flottes***

Une des premières causes de la surpêche est la surcapacité de la flotte mondiale. La FAO estime que le niveau de capacité des flottilles de pêche dans le monde est supérieur d'au moins 50% à ce qui est nécessaire pour effectuer la récolte actuelle. C'est le cas particulièrement de la flotte de l'UE dont la capacité de pêche représente une source de difficultés majeures pour le fonctionnement de sa Politique Commune de la Pêche (PCP).

Un des résultats de cette capacité de capture excessive est la politique avouée de l'UE de rechercher les occasions de pêche dans d'autres zones du monde pour ses flottilles membres. Parmi les zones souvent ciblées, l'Atlantique Nord-Ouest est considéré comme une zone de récolte traditionnelle des pêcheurs espagnols et portugais depuis des siècles.

#### ***Demande accrue de poissons***

L'offre mondiale de poissons de capture est demeurée stable depuis un certain temps alors que la demande de poissons comme aliment sain et nourrissant augmente dans presque toutes les parties du monde. Cette inadéquation offre/demande a pour conséquence de faire hausser le prix du marché du poisson de façon proportionnelle à la réduction de l'approvisionnement. La tendance haussière des prix, ajoute une incitation évidente à maximiser la capture des espèces les plus touchées par des limites de prises et la fermeture franche de la pêche.

---

<sup>1</sup> Publication de l'OCDE sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée OCDE, 2004

## ***Subventions d'État***

La tendance à la surpêche peut aussi être accrue à cause de la présence de subventions d'immobilisation ou d'exploitation, octroyées par certains Etats à leurs pêcheurs. Ces interventions abaissent les frais de la pêche et en maintiennent l'effort même dans des cas où les forces du marché y mettraient fin. Le résultat global est que plus de bateaux peuvent se permettre de pêcher pendant de plus longues périodes et que les flottilles ne seront pas réduites, ce qui est clairement nécessaire à travers le monde.

## ***Rigidité du secteur***

Le capital investi dans une entreprise de pêche n'est pas facilement convertible à d'autres usages. Ce manque de souplesse du capital fait que les participants à une entreprise de pêche ont moins d'occasions de s'en retirer et que le passage à d'autres activités est lent. C'est ce qui explique souvent la rigidité du secteur des pêches et les longues périodes habituellement nécessaires pour s'adapter à tout changement important des circonstances. Le changement peut se faire, mais souvent sur des périodes plus longues que pour d'autres activités économiques.

Lorsque certains coûts de capital et d'exploitation sont compensés par une forme quelconque d'aide gouvernementale, les effets normaux des coûts de substitution sont atténués et les activités de pêche continuent à un niveau impossible dans des circonstances normales.

### 1.1.3. Perspectives mondiales à long terme

Sur la base de la tendance des différents indicateurs du secteur de la pêche au niveau mondiale, la FAO estime que la consommation humaine mondiale de produits halieutiques sera de l'ordre de 183 millions de tonnes en 2030, soit une croissance annuelle d'environ 2% à partir de l'an 2000. La consommation individuelle passerait, ainsi, d'environ 16 Kg aujourd'hui à 19- 21 Kg en 2030, mais la situation variera beaucoup suivant les régions.

Répondre à cette consommation humaine prévisionnelle, et sous l'hypothèse de la stabilité des débarquements de pêche et de la production de la farine et d'huile de poisson, reviendrait à ce que la production aquacole mondiale atteigne environ 118 millions de tonnes en 2030, soit trois fois la production de l'année 2000. D'où l'intérêt du développement de ce type de production au niveau mondial qui constituera la principale source d'approvisionnement en poisson au moment où les pêches de capture représenteraient moins de 50% des aliments marins consommés.

### 1.2. Situation du secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc

Avec 3.500 kilomètres, parmi les plus poissonneuses du monde, le Maroc dispose d'un espace maritime d'environ 1,1 millions de km<sup>2</sup>, qui constitue un important réservoir stratégique de ressources alimentaires. Il est classé le premier producteur de poissons en Afrique et le 25<sup>ème</sup> à l'échelle mondiale.

Ce secteur occupe une place primordiale dans le développement économique et social du pays. Il contribue pour près de 3% dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), pour 16% dans les ventes globales à l'étranger et pour 56% dans celles des produits alimentaires.

Trois segments de pêche se partagent l'exploitation des ressources halieutiques marocaines : artisanale, côtière et hauturière.

La flotte artisanale compte 25.000 embarcations en bois, recensées en 2000, dans le cadre du programme de réimmatriculation de la flotte artisanale.



Concernant la flotte de pêche côtière, on compte actuellement près de 2.500 unités représentant une capacité globale de 84 milles tjb. Cette flotte, quoique caractérisée par sa vétusté et son faible niveau de technicité, joue un important rôle économique et social tant au niveau national que régional. Elle représente par ailleurs, le principal fournisseur du marché local de poisson frais et des industries de conserve.

Quant à la flotte hauturière, on compte actuellement 446 unités pour une capacité globale de 144 milles tjb. Cette flotte cible les céphalopodes (poulpe, seiche et calmar) et sa production est exclusivement orientée vers le marché extérieur.

Pour ce qui est de l'aquaculture marocaine, elle reste insuffisamment développée et concerne une dizaine d'exploitations pour une production se situant entre 1.000 et 1.500 tonnes/an dont les poissons représentent 88% et les coquillages 12%.

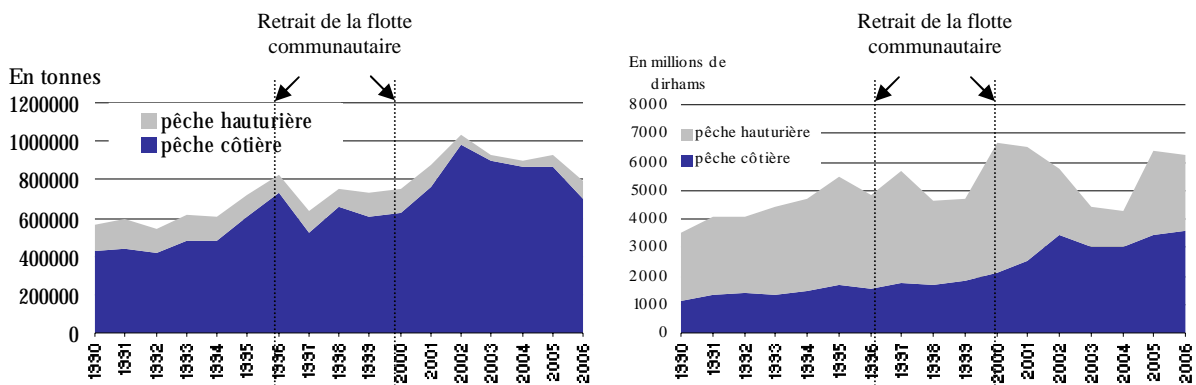
### 1.2.1. Evolution de la production

Les performances enregistrées pendant les quinze dernières années montrent que la production de capture suit une tendance haussière depuis le début des années 90, tendance sensiblement affectée notamment par les relations de notre pays avec l'Union Européenne dans le domaine des pêches.

Ainsi, et tel qu'il ressort de la figure ci-après, deux pics ont été enregistrés en 1996 (852 milles tonnes) et en 2002 (1.1 millions de tonnes), des années qui ont suivi le retrait de la flotte communautaire suite à la fin des 3ème et 4ème accords de pêche avec l'Union Européenne.

Les débarquements de la pêche côtière contribuent pour près de 85% dans cette production et ceux de la pêche hauturière pour 13%. Toutefois, en terme de valeur, la pêche hauturière assure la plus grande partie du total de la valeur de production (65%). Néanmoins, cette dernière a enregistré sur la période 2001-2004 une baisse remarquable pour se situer en 2004 à 1.223 millions de DH contre près de 3.967 millions de DH en 2001 et ce, eu égard aux mesures prises pour permettre la reconstitution du stock halieutique et qui se sont traduites par la baisse des prises des céphalopodes, espèce à haute valeur commerciale.

**Figure 2 : Evolution des débarquements des produits de la mer en poids et en valeur entre 1990 et 2006**

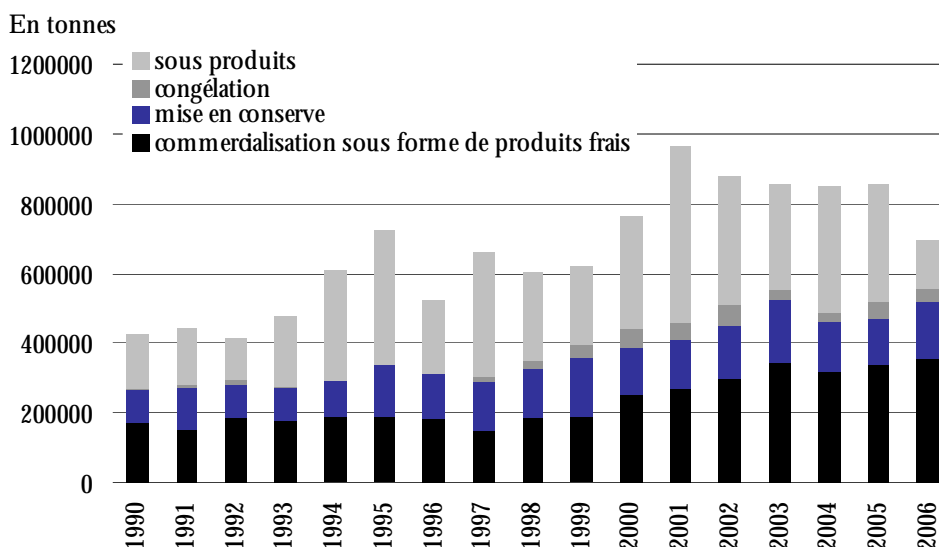


Source : Département des Pêches Maritimes

## 1.2.2. Utilisation de la production

Globalement, la production hauturière est destinée en totalité, à l'état frais ou congelé, vers l'export, tandis que plus de 70% des prises de la pêche côtière subissent une transformation industrielle avec une grande part destinée à l'industrie de sous-produits (farine et huiles de poissons). Les 30% qui restent fournissent le marché de la consommation à travers un réseau de halles répartis dans tous les ports du Royaume.

**Figure 3 : Evolution de l'utilisation de la production des produits de la mer entre 1990 et 2006**



Source : Département des Pêches Maritimes

L'évolution de l'utilisation de la production côtière sur la figure 3 pendant les cinq dernières années montre une augmentation de la part de la production destinée notamment à la consommation à l'état frais et à la conserve et ce, au détriment de la destination sous-produits qui, quant à elle, a enregistré une forte baisse depuis 2002.

## 1.2.3. Commercialisation des produits de la pêche

### **Marché interne**

Globalement, le marché local reste limité aux poissons frais à faible valeur commerciale et est approvisionné principalement par la pêche côtière et dans une faible mesure par la pêche artisanale. De manière paradoxale, bien que riche en disponibilité de poisson, le Maroc connaît l'un des niveaux de consommation les plus faibles. Celle-ci ne dépasse guère 10 Kg/hab/an de poissons contre une moyenne mondiale de 16 Kg. De plus, cette consommation est inégalement répartie entre les différentes régions du Royaume, elle est même quasiment nulle dans certaines régions à l'intérieur du pays.

La faiblesse relative de la consommation des produits de la mer au Maroc peut être expliquée par les principales raisons ci-après :

- des prix relativement élevés de la majorité des espèces, résultant d'un différentiel du pouvoir d'achat entre l'étranger et le marché local et de la multiplication du nombre d'intermédiaires.

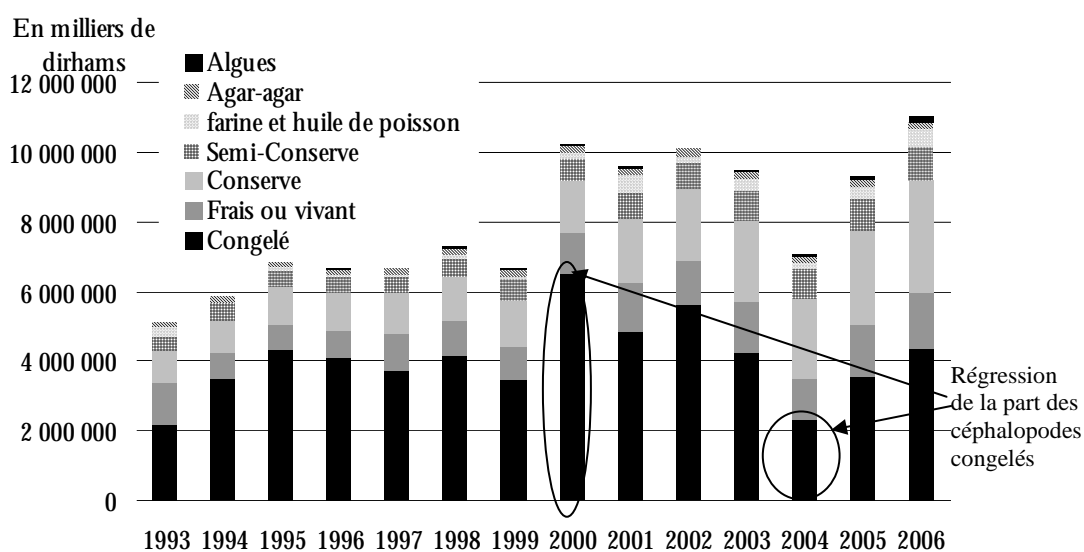
- une insuffisance de l'infrastructure de transport et de stockage des produits de la mer dans les villes continentales.
- des coutumes culinaires qui sont principalement à base de viandes (rouge et blanche) quoique la tendance actuelle montre une évolution de plus en plus forte vers la substitution des viandes par le poisson.

### ***Marché à l'export***

Après 1999, date qui coïncide avec le départ de la flotte communautaire, les exportations marocaines des produits de la pêche ont connu une évolution remarquable illustrée notamment par des pics enregistrés respectivement en 2000 et 2002 de l'ordre de 10,2 et 10,1 milliards de DH (figure 4). Toutefois, cet élan a été sérieusement compromis suite à la très forte régression de la pêche céphalopodière, corollaire à la surexploitation du stock du poulpe. C'est ainsi la structure des exportations est devenue marquée, ces dernières années, par la prépondérance des conserves.

Par destination, le marché espagnol demeure le plus important débouché pour les produits transformés de la mer, totalisant 35% de la valeur des exportations.

**Figure 4: Evolution des exportations des produits de la mer en valeur entre 1993 et 2006**



Source : Département des Pêches Maritimes

## Conclusion

Le secteur de la pêche occupe une place considérable dans l'économie du pays. Les apports en devises et la richesse qu'il génère, font de lui un secteur stratégique non seulement pour équilibrer la balance commerciale de notre pays, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du Maroc en termes d'emplois, de sécurité alimentaire et de revenu.

Ce secteur a connu ces dernières années une croissance notable corollaire à l'opportunité de substitution de la pêche étrangère. Ainsi, le chiffre d'affaires à l'exportation a atteint 10 milliards de DH en 2000.

Toutefois, comme dans plusieurs régions dans le monde, on assiste pendant les dernières années à une forte régression des performances du secteur. L'effort de pêche important déployé sur les stocks s'est traduit par une régression de la production et une mutation de sa structure affectant ainsi la valeur des exportations. En terme de valorisation de la capture, plus de 80% des prises subissent une certaine transformation mais une part élevée demeure accaparée par les sous produits (farine et huiles de poisson).

Quand à l'aquaculture, et malgré les potentialités existantes et les possibilités offertes pour développer cette activité et soulager la pression sur le potentiel marin, elle connaît un développement encore embryonnaire.

Pour bien rendre compte des raisons de cette évolution du secteur qui reste en deçà des potentialités offertes, le chapitre qui suit se propose d'analyser la chaîne de valeur du secteur afin de relever, pour chaque maillon de la filière de pêche maritime, les contraintes et opportunités et de ce fait, pouvoir proposer les pistes de réforme et de soutien à même d'améliorer les performances du secteur.

## 2. L'analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture

Tel qu'il ressort de la partie précédente, les performances enregistrées par le secteur restent en deçà des potentialités dont dispose le pays eu égard notamment à sa nature géographique et à l'étendu de ses côtes.

Les raisons à la base de la faible performance du secteur des pêches dans notre pays sont multiples. Elles sont dues, pour la plupart, à la persistance d'un certain nombre de contraintes aux différents maillons de la chaîne économique du secteur.

A cet égard, le présent chapitre se propose d'analyser le secteur des pêches et de l'aquaculture marocain par la méthode de la chaîne de valeur. Cette méthode d'analyse, considérée comme un outil fondamental pour faire un diagnostic intégral des secteurs économiques, repose sur un principe consistant à définir le secteur comme un enchaînement d'activités qui concourent à produire, transformer, distribuer et à consommer un produit valorisable. Une fois les activités définies, on peut relever les faiblesses et les forces au niveau de chaque maillon du secteur et, par la même, savoir à quel niveau la richesse peut être créée.

### 2.1. Analyse de la chaîne de valeur du secteur de la pêche

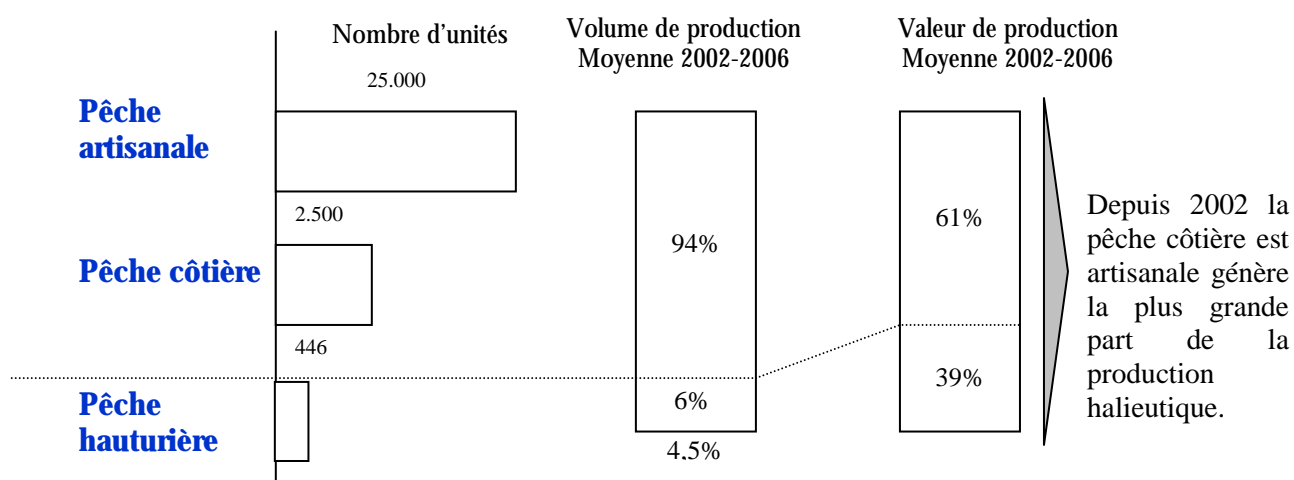
Comme signalé précédemment, le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture fait face à de multiples contraintes au niveau de toute la chaîne de valeur dont l'impact affecte la productivité et les performances de tout le secteur.

#### 2.1.1. Faiblesses au niveau de toute la chaîne de valeur du secteur

##### *Au niveau de l'appareil de production*

La production halieutique marocaine est assurée en grande partie par la pêche côtière et artisanale dont les unités de pêche restent peu modernes et ne disposant que rarement des équipements permettant de conserver le poisson dans des conditions optimales (schéma 1). Du fait de ces conditions de transport et de stockage en vrac de dizaines de tonnes de poisson, dans des cales non réfrigérées, la qualité des captures se trouve détériorée avant même son arrivée aux ports.

**Schéma 1 : Flotte côtière et artisanale fort importante**



Source : Département des Pêches Maritimes

### ***Au niveau des captures***

Ces dernières années, on assiste à une régression du stock de la biomasse disponible en raison d'une gestion approximative de la ressource marquée notamment par la concentration de l'effort de pêche sur certaines espèces et la non adaptation des comportements à la fluctuation des stocks. De plus, les bancs de pélagiques migrent de plus en plus vers le sud, ils s'éloignent ainsi des unités de production et augmentent les coûts de transport et les risques de non-qualité.

Par ailleurs, la pollution affecte sensiblement la qualité de l'écosystème, milieu naturel de vie et de reproduction des ressources halieutiques. Outre les changements climatiques, la plus grande partie de la pollution observée est imputable à des sources terrestres telles les rejets d'épuration des eaux usées, les constructions d'infrastructures côtières, les ruissellements de substances agrochimiques, les accidents de transport maritime....

### ***Au niveau des débarquements***

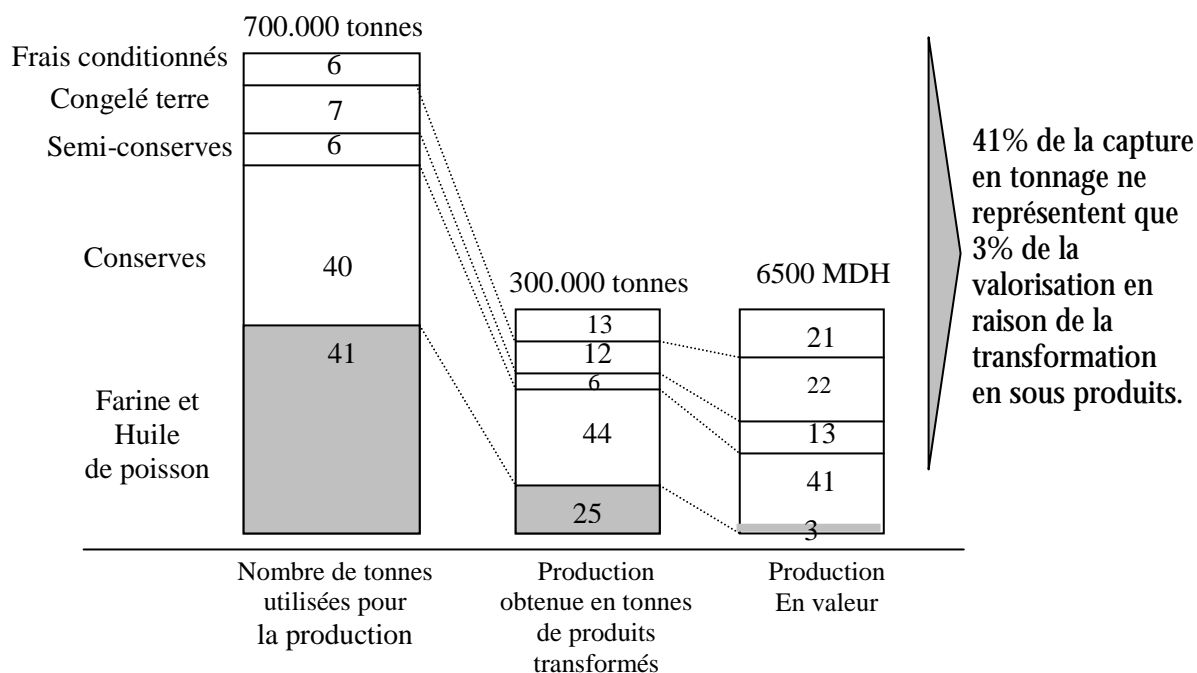
Les infrastructures portuaires et de débarquement restent insuffisantes et n'offrent pas les conditions nécessaires pour permettre un débarquement du poisson dans des conditions optimales de qualité et d'hygiène. C'est ainsi qu'on note, dans la majeure partie des points de débarquement, une déficience en eau propre pour le rinçage ainsi qu'une absence et/ou une non adaptation des équipements de débarquement à la préservation de la qualité du poisson.

### ***Au niveau de la transformation***

Malgré une croissance significative de la capture nationale, le secteur des industries de la pêche ne suit pas la tendance et reste insuffisamment développé. En effet, cette branche d'activité souffre du problème de l'irrégularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement, tendanciellement insuffisant pour répondre à sa demande en matière première.

De plus, les captures ne sont pas suffisamment valorisées dans la mesure où plus de la moitié des produits de la pêche à transformer sont destinés aux industries de sous-produits (huile et farine de poisson), alors que la transformation destinée à l'alimentation humaine se base uniquement sur 3 types de produits à savoir : les conserves, le congelé et le frais conditionné (schéma 2). De même, une part importante des captures est destinée à l'export sans aucune transformation (90% des captures de pélagiques et du poisson blanc).

**Schéma 2 : Faible valorisation de la capture (année 2004)**



Source : Département des Pêches Maritimes

#### ***Au niveau de la commercialisation interne***

Les principales contraintes à ce niveau sont liées au manque d'infrastructures de commercialisation et de circuits de distribution ainsi qu'à la non maîtrise de la chaîne de froid. Cette situation affecte la qualité du produit, empêche le suivi de sa traçabilité et favorise le développement de circuits de commercialisation informels nuisibles à la sauvegarde de la ressource.

#### ***Au niveau de l'exportation***

L'examen de la structure des exportations par produit montre la prédominance d'un nombre limité d'espèces (poulpe, calamar, seiche, crevette, sardine et anchois) et de gamme de produits (conserves et congelé). De plus, ces exportations restent concentrées sur deux principaux marchés traditionnels à savoir l'Espagne et le Japon. Ces deux marchés représentent ensemble 83% de la valeur des exportations et 68% de leur poids. Cette structure doublement rigide au niveau des marchés et des produits est le principal facteur de faiblesse des exportations du secteur.

Certes, la libéralisation progressive du commerce mondial a permis d'abolir les barrières douanières pour l'accès au marché européen. Cependant, d'autres types de barrières ont été progressivement inventés et ont pris de l'importance. Il s'agit, entre autres, de la réglementation stricte en matière de qualité et de traçabilité qui affectent sensiblement les exportations marocaines en produits de mer, particulièrement vers le marché européen.

### ***Au niveau des acteurs du secteur***

La taille des acteurs, à tous les maillons de la chaîne de valeur du secteur des pêches, est jugée insuffisante limitant ainsi toutes véritables opportunités d'amélioration de la productivité et de positionnement comme acteurs au niveau international. De même, la faiblesse du taux de réussite de lancement de nouveaux produits dévoile une politique commerciale des acteurs sans démarche marketing performante.

### ***Au niveau de l'encadrement sectoriel***

A ce niveau, les principaux handicaps dégagés se résument en ce qui suit :

- la faiblesse de la demande nationale en produits de la mer ne dépassant pas 10 kg par an et par habitant contre une moyenne mondiale de 16 kg.
- le faible niveau de la qualification de la main d'œuvre occasionnelle, non respectueuse des bonnes pratiques d'hygiène.
- l'insuffisance d'effort de lutte contre le circuit informel de vente, qui est très développé, entraînant des problèmes de qualité et de contrôle sanitaire.

#### 2.1.2. Opportunités de développement du secteur

Au Maroc, les opportunités de développement du secteur des pêches sont énormes, notamment dans le contexte actuel marqué par l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer et la stagnation de la production mondiale des captures (hors aquaculture). La FAO estime que la consommation mondiale de poissons serait de 120 millions de tonnes à l'horizon 2010 contre 75 millions de tonnes actuellement.

### ***Opportunités à l'export***

La proximité des marchés demandeurs, particulièrement le marché communautaire, premier importateur mondial de poissons et premier client du Maroc, est un atout fondamental car il entraîne des économies importantes en terme de coûts de transport. En plus, la demande du consommateur européen en poissons converge favorablement vers des spécialités exigeantes en main d'œuvre (notamment les plats cuisinés) dont le Maroc détient un avantage certain en raison de la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché.

D'un autre côté, la mondialisation des échanges ainsi que les accords de libre-échange conclus par le Maroc ouvrent de nouvelles perspectives de marché aux produits marocains. Actuellement le secteur de l'export au Maroc ne profite pas pleinement de cette situation. En effet, malgré la noblesse des espèces exportées, les produits marocains sont présentés au niveau des marchés à l'export dans des conditions de qualité moyenne alors que les normes de qualité sont de plus en plus exigeante.

Cette ouverture des marchés mondiaux, combinée à la richesse des côtes marocaines en poissons, donne au Maroc un avantage compétitif certain à condition de répondre aux exigences des marchés en terme de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits.



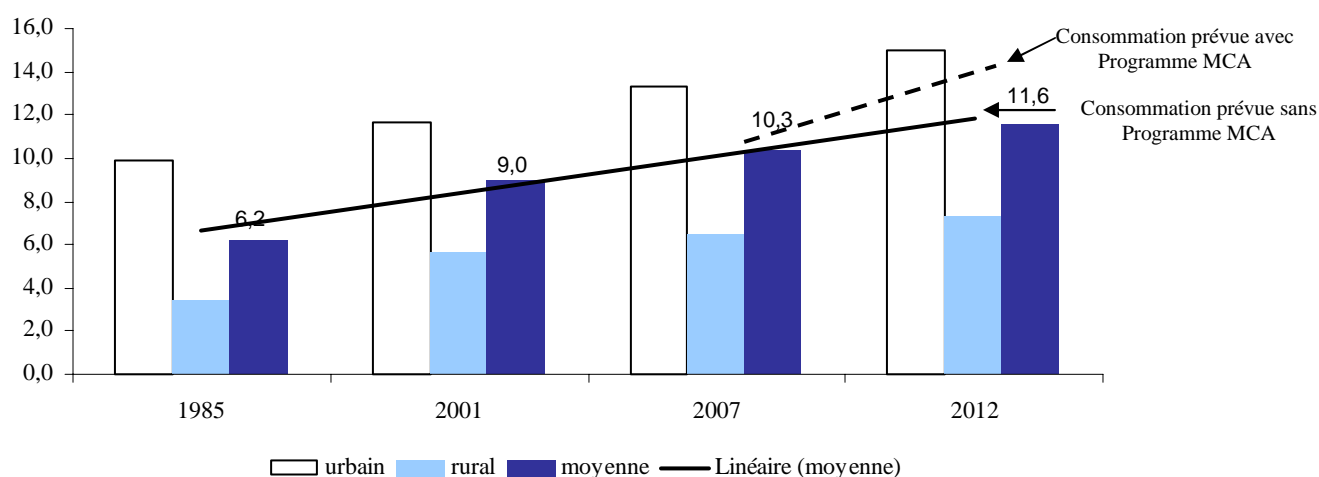
### Opportunités du marché intérieur

La consommation intérieure en produits de la mer ne profite pas du potentiel halieutique national. En effet, avec une consommation actuelle estimée à 10 kg/hab/an (figure 5), le Maroc reste un faible consommateur des produits de la mer alors que la moyenne mondiale est de l'ordre de 16kg/hab/an. A ce titre, le marché national reste insuffisamment approvisionné que ce soit en terme de qualité ou de régularité de l'offre et de prix qui se trouvent toujours supérieurs au pouvoir d'achat du consommateur moyen.

Par ailleurs, sur la base des tendances des habitudes alimentaires qui reflètent une sensibilisation de plus en plus forte du consommateur aux problèmes de santé ainsi qu'une substitution de plus en plus des viandes par le poisson, la consommation intérieure en poisson devrait augmenter.

De plus, cette opportunité serait renforcée par les actions de mise à niveau et d'organisation des circuits de distribution prévues dans le cadre du projet MCA de la pêche artisanale (voir axe 3.2.1). Selon les estimations de ce projet, la consommation marocaine en poisson atteindrait 14 kg/hab/an en 2013.

**Figure 5: Evolution de la consommation marocaine en poisson  
(en kg/hab/an)**



L'ensemble de ces opportunités que présente le secteur des pêches justifie les mesures prises ou programmées pour la promotion du secteur selon une stratégie globale et intégrée se basant sur les principaux axes suivants :

- Rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques.
- Réforme de la législation régissant le secteur.
- Amélioration de la productivité par la mise à niveau du secteur.
- Appui à la consolidation des industries de valorisation des produits de la mer.
- Renouvellement de la coopération sous une nouvelle forme de partenariat.

## 2.2. A analyse des opportunités et entraves spécifiques au développement de l'aquaculture

Pour compléter l'analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches, l'aquaculture ne peut être ignorée. Elle se présente comme une activité complémentaire au secteur des pêches à même de contribuer à soulager la pression sur la ressource halieutique et de contribuer à la reconstitution des stocks épuisés.

Néanmoins, le développement de cette activité a été très limité et le Maroc n'a pas pu édifier une branche d'aquaculture consistante. En effet, les produits aquacoles ne dépassent guère un pour mille de la production halieutique totale.

Par ailleurs, cette branche bénéficie des mêmes opportunités que celle de la filière de pêche concernant la proximité des marchés demandeurs, les nouvelles perspectives offertes par la mondialisation, la demande de plus en plus accrue en produits de la mer... En plus de ces opportunités globales, la branche aquacole dispose d'opportunités qui lui sont propres.

### 2.2.1. Opportunités de développement de l'aquaculture

Le Maroc dispose d'énormes potentialités pour l'établissement d'une branche aquacole solide à même de constituer des pôles régionaux de développement. Elle peut, en effet, non seulement permettre la production des espèces non produites par la pêche, mais également, créer de nouveaux emplois et générer des revenus économiques.

En considérant les aspects physiques offerts par les côtes marocaines (milieux, climat, qualité des eaux ...) et particulièrement celle de la rive méditerranéenne, le Maroc disposerait de potentialités considérables du point de vue des sites pouvant abriter les activités aquacoles (lagunes, baies, pleine mer ou offshore et zones basses en bordure de mer).

Des sites potentiels pouvant abriter cette activité demeurent encore inexploités sur la Méditerranée. A cet égard, des constats dégagés par des travaux de l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) évoquent que les potentialités en terme de sites dans les régions du Nord se résument dans le tableau qui suit:

**Tableau 1: Principales potentialités techniques de l'aquaculture dans le Nord du Maroc**

Type d'activité	Sites potentiels	Etat actuel	Forces
Pisciculture ( <i>élevage de poisson</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lagune de Mar Chica à Nador.</li><li>- Les baies de Jebha, Ras Kbdana et de cala Iris.</li><li>- La pleine mer à M'diq.</li></ul>	La pisciculture reste actuellement concentrée sur deux espèces : loup et la dorade.	L'élevage d'autres espèces permettrait au secteur privé de se lancer dans de nouveaux créneaux aquacoles et de diversifier l'offre marocaine.
Mytiliculture ( <i>élevage de la moule</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>- En offshore le long du littoral méditerranéen.</li></ul>	La mytiliculture existe dans plusieurs sites en offshore le long du littoral marocain.	Activité relativement moins capitalistique du fait qu'elle nécessite peu d'investissement. Elle peut répondre aux besoins du marché tout en garantissant une meilleure qualité du point de vue sanitaire.
Pénéiculture ( <i>élevage des crevettes</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>- Estuaires de Oued Loukkos.</li><li>- Les salines d'Asilah.</li></ul>	La pénéculture n'est pas encore maîtrisée à cause notamment des conditions climatiques qui règnent au Maroc et qui ne permettent pas une production concurrentielle aux pays asiatiques.	Existence de plusieurs sites potentiels offrant les conditions nécessaires pour le lancement de cet élevage.

Source : Institut National de Recherche Halieutique

Outre les avantages naturels, l'aquaculture au Maroc bénéficie d'une main d'œuvre abondante, disponible et expérimentée dans le domaine de la mer. En effet, le redéploiement des pêcheurs dans les zones à forte charge pourrait servir au développement de l'aquaculture dans ces zones.

Du point de vue commercialisation, le marché local est loin d'être approvisionné convenablement en matière des produits de la pêche en général et des produits aquacoles en particulier. Dans ce sens, ce marché pourrait absorber une grande partie de ces produits.

Néanmoins, l'ensemble de ces atouts demeurent sous exploités et la production aquacole reste très faible en comparaison avec d'autres pays voisins du pourtour méditerranéen ou d'autre dans l'Asie (cas du Vietnam) et l'Amérique du sud (cas du Chili). Ceci est la conséquence d'une multitude d'entraves auxquelles fait face cette filière et de l'absence de stratégie spécifique pour son développement.

### 2.2.2. Entraves au développement de l'aquaculture

Le développement de l'aquaculture reste limité par plusieurs facteurs qui sont notamment d'ordre technique, foncier, administratif et économique.

#### ***Complexité du statut foncier***

L'absence de plans arrêtés d'aménagement du territoire national freine considérablement le développement de l'aquaculture dans notre pays. Ceci d'autant plus que les zones potentielles de l'exploitation aquacole sont constituées par nature de terrains frontaliers de la côte maritime induisant inévitablement une concurrence entre les investisseurs aquacoles et des investisseurs d'autres secteurs (touristique notamment) pour leur acquisition. A cela, s'ajoute le manque de fiabilité des informations relatives au statut juridique des zones potentielles pouvant servir à l'exploitation aquacole. L'ensemble de ces facteurs se traduit par une rareté du foncier et un renchérissement de son prix.

#### ***Complexité des procédures administratives***

La complexité des procédures relatives à l'implantation et à l'exploitation des établissements aquacoles complique sérieusement les démarches pour l'obtention des autorisations de création d'unités aquacoles. En effet, les compétences sont souvent partagées entre plusieurs départements ministériels (Agriculture, Equipements, Eaux et forêts, Environnement ...).

#### ***Coût élevé de l'investissement et des intrants***

L'aquaculture est une activité fortement capitalistique dans la mesure où la mise en place d'unités de production exige des travaux d'aménagement, de viabilisation des sites et des équipements importants, chose qui induit des coûts d'entrée considérables. Ceci d'autant plus que le cycle de production pour ces activités est relativement long ce qui fait que la commercialisation de la production n'intervient qu'après 2 ou 3 ans du démarrage du projet.

En outre, l'exploitation des sites exige des matières premières (alevins, naissains, aliments, etc.) en grande partie importées dont certaines sont soumises à des droits de douane à l'entrée affectant davantage la compétitivité des producteurs locaux par rapport aux concurrents étrangers.

L'ensemble de ces facteurs fait que la réussite d'un investissement aquacole passe tout d'abord par la disponibilité d'un fonds de roulement (capitaux propres, dettes structurelles ...) important à même de financer à la fois les coûts d'installation et les besoins d'exploitation.

### ***Contexte du marché et concurrence***

Dans le contexte actuel, la production aquacole marocaine du loup et de la dorade est tournée exclusivement vers l'export, se trouvant ainsi fortement dépendante du marché international marqué, de son côté, par une tendance baissière des prix ces dernières années.

Cette concurrence demeure néanmoins déloyale dans la mesure où la compétitivité des producteurs dans plusieurs pays est assurée non seulement grâce à des avancées technologiques ou une meilleure productivité, mais plutôt à travers des subventions consistantes dont bénéficient les producteurs auprès de leurs gouvernements. A cela, s'ajoutent les économies d'échelle dont bénéficient les productions fortement concentrées dans ces pays possédant des avantages en terme d'encadrement de l'activité et d'organisation institutionnelle et professionnelle.

### ***Barrières non tarifaires aux exportations***

La libéralisation progressive du commerce mondial a permis d'abolir les barrières douanières pour l'accès au marché européen. Cependant, d'autres types de barrière ont été progressivement inventés et ont pris de l'importance. Il s'agit, entre autres, de la réglementation stricte en matière de qualité et de traçabilité ainsi que les règles contraignantes relative notamment à la mise en marché des mollusques marins (huîtres, palourdes) dans les pays de l'Union Européenne. L'ensemble de ces nouvelles règles affecte sensiblement les exportations marocaines en produits de la mer particulièrement vers le marché européen.

### ***Absence de mesures incitatives spécifiques***

Exception faite des incitations prévues dans le cadre de la charte d'investissement, les mesures incitatives spécifiques au secteur de l'aquaculture font défaut et ce, contrairement à d'autres secteurs de proximité tel que la pêche qui bénéficient de certains avantages notamment sous forme d'exonérations fiscales.

### ***Réglementation non adaptée***

L'aquaculture marine est assimilée dans la législation en vigueur à l'activité de la pêche maritime. Toutefois, un tel régime juridique ne convient pas au développement de cette activité particulière disposant de ses propres caractéristiques et nécessitant notamment de grands investissements.

Par ailleurs, le nouveau projet de code des pêches réserve un chapitre particulier à l'aquaculture marine traitant essentiellement des dispositions sur les autorisations de création des fermes aquacoles. Néanmoins, ce code ne comprend aucune incitation pour l'investissement dans cette activité et ne fait référence à aucun dispositif légal de développement de l'aquaculture.

### 2.2.3. Benchmark international

Il ressort de l'examen du benchmark international que les pays ayant réalisés de bonnes performances en aquaculture, ont procédé à la mise en place de stratégies claires avec des objectifs précis et ont doté ce secteur de moyens efficaces et du cadre légal et réglementaire nécessaire.

Les principales leçons qui ressort de l'analyse de ces expériences internationales (cf. fiches synthétiques par pays en annexes a, b et c), peuvent être résumées en ce qui suit :

1. **Des politiques claires pour le développement du secteur** : Dans la plupart des cas étudiés, les gouvernements nationaux, en concertation avec l'industrie, se sont donnés une politique claire en faveur du développement de l'aquaculture. Cette politique est souvent assortie d'objectifs de production chiffrés sur un horizon de moyen à long terme et de plan d'actions avec des moyens précis pour le mettre en oeuvre et atteindre les objectifs établis.
2. **Une loi spécifique à l'aquaculture** : Les pays ayant connu une forte augmentation de leur production, comme le Chili et l'Espagne, ont une loi spécifique à l'aquaculture. Cette loi a pour objectifs de veiller à la cohérence des différents aspects de la politique aquacole (ressources, marché, structures, recherche, formation, emploi, relations sociales ...) et d'assurer la coordination des actions des différents organismes du secteur ainsi qu'une meilleure association avec la recherche.
3. **Une intégration des activités aquacoles à des secteurs apparentés tel que la pêche** : Cette intégration est perçue par plusieurs Etats comme un outil favorisant le développement de l'aquaculture. C'est le cas des pays membres de l'Union Européenne qui favorise le déplacement de la main d'oeuvre du secteur des pêches vers celui de l'aquaculture dans les régions touchées par une baisse marquée des captures.
4. **Des aides financières aux entreprises** : La plupart des pays offrent un soutien financier direct au développement des entreprises, soit pour l'expansion des capacités de production et/ou l'augmentation de la compétitivité des unités de production actuelles. De plus, un appui financier pour la gestion du risque est accordé dans le cas de l'Espagne aux entreprises aquacoles. En effet, les producteurs de daurades, de bars, de turbots, de moules et de truites en eau marine ont accès à des programmes d'assurance-récolte qui couvrent divers risques (prédateurs marins, maladies, variations de température, météo défavorable, accidents, changements de salinité, marées noires, pollution chimique et biologique). Ces programmes d'assurances sont offerts par le Groupe espagnol d'assurance (Agroseguro) qui reçoit des subventions de l'État espagnol et des Communautés Autonomes.
5. **Un appui à la recherche scientifique et au transfert de technologie** : Tous les gouvernements des pays étudiés allouent d'importantes ressources à la recherche et au développement. Tous ces pays disposent de ce que l'on pourrait qualifier d'un Institut national de R&D en aquaculture. De même, la plupart des pays étudiés allouent des ressources aux activités de transfert de technologie dans la mesure où il s'agit d'un jalon essentiel du processus d'innovation qui permet l'adaptation et l'utilisation des nouvelles technologies et autres résultats découlant de la R&D.

6. **Une qualité des produits aquacoles assurée par un meilleur suivi sanitaire:** La salubrité et l'innocuité des produits aquacoles sont considérées comme étant des éléments majeurs et primordiaux de l'intervention gouvernementale dans tous les pays étudiés. En effet, la plupart des pays ont instauré un programme national de santé des animaux aquatiques visant une approche intégrée de cet aspect important de l'aquaculture et prévoyant l'offre de services traditionnels à l'industrie en matière de suivi sanitaire, mais aussi la mise en place de mesures de surveillance et de réponse rapide à toute situation d'urgence découlant d'une épidémie. Ces programmes bénéficient d'un support financier important du gouvernement central, quoique souvent jugé encore insuffisant dans plusieurs cas.

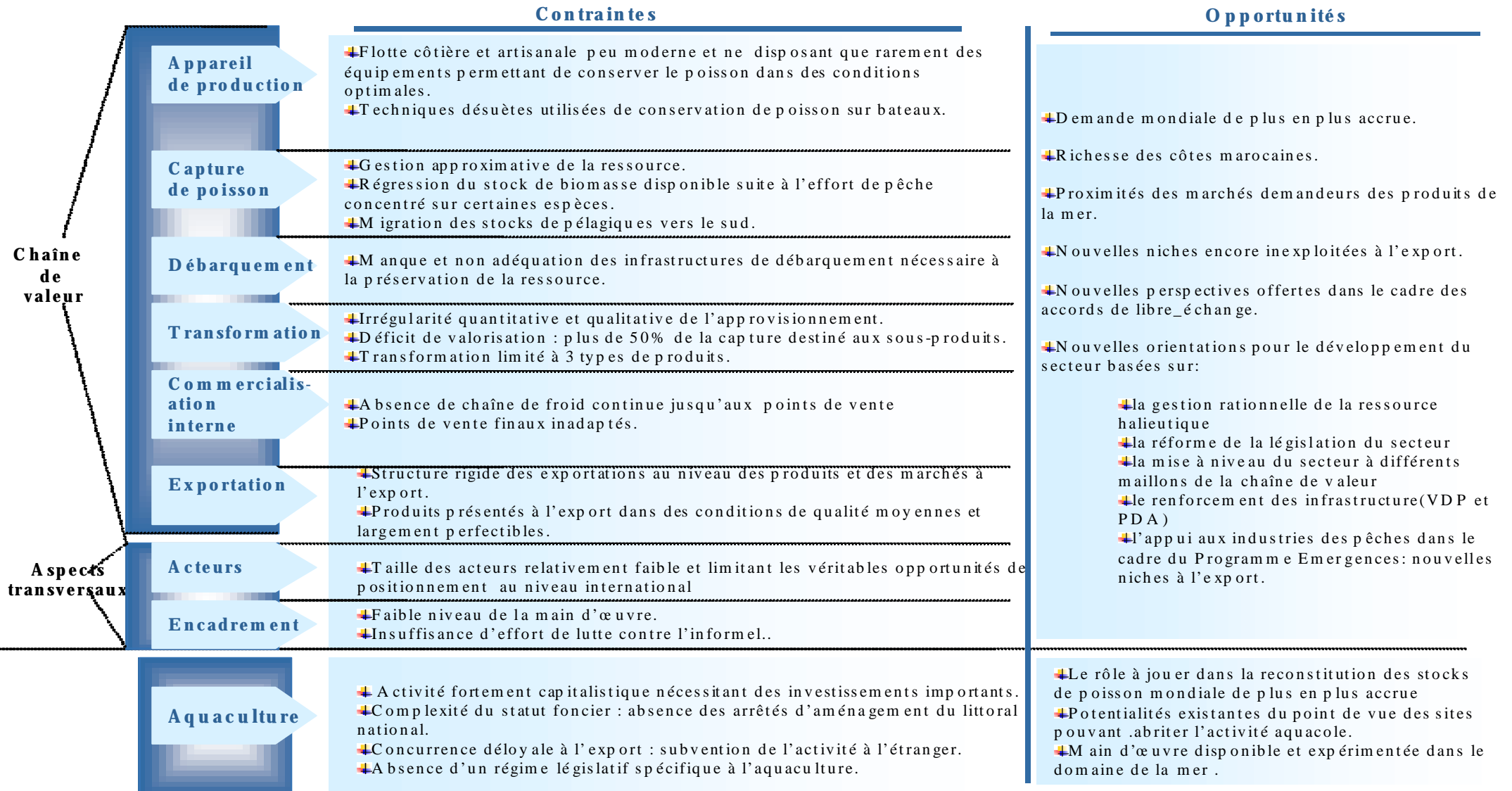
Par ailleurs, on assiste actuellement à un renforcement des normes dans la plupart des pays, ce qui constitue un argument supplémentaire de vente pour les exportations d'un pays donné et une barrière à l'entrée supplémentaire pour les importations de produits marins dans ce même pays.

7. **Un développement durable du secteur:** Tous les pays étudiés soutiennent le développement durable du secteur. Ce soutien varie, toutefois, d'un pays à l'autre et se justifie par une combinaison d'avantages et de retombées socio-économiques. Ces retombées comprennent, entre autre, le fait que l'aquaculture soit une source fiable de denrées alimentaires, que ce secteur soit créateur d'emplois et de richesses, qu'il soit une source de devises étrangère, qu'il contribue d'une façon importante au développement régional, qu'il participe à l'occupation du territoire, etc.

A travers ces constats on peut conclure que les facteurs qui détermineront la capacité de l'aquaculture de profiter des opportunités d'expansion qui s'offre à elle sont :

- Une intervention gouvernementale favorisant l'essor de ce secteur avec une politique gouvernementale claire, concertée et partagée, des objectifs arrêtés et des moyens précis pour la concrétiser.
- Un cadre légale et réglementaire approprié prenant en considération les contraintes et potentialités de cette activité.
- Un dispositif complet (normes, contrôle, institutions,...) garantissant l'innocuité et la salubrité des produits aquacoles.
- Une stratégie commerciale étudiée pour la promotion de l'image du secteur et de ses produits auprès des consommateurs et de l'opinion publique en général.
- Un appui financier approprié sous formes notamment d'aides à l'investissement et des systèmes d'assurance subventionnés.
- Une intervention s'inspirant et s'intégrant dans le cadre d'approches globales de développement durable.

## Schéma 3 : Synthèse de l'analyse de chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc



## Conclusion

Bien qu'il possède de véritables opportunités de développement, le secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc fait face à de multiples contraintes qui freinent sa croissance. ces contraintes sont relatives à une gestion approximative de la ressource, un appareil de production hautement artisanal qui affecte quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en poissons, un réseau de distribution qui reste à moderniser et un écosystème menacé par la pollution. En outre, la législation actuelle du secteur comporte encore des textes datant de 1919 ne répondant plus aux besoins actuels.

Devant les risques d'épuisement de la ressource qui pèsent sur la viabilité du secteur de la pêche à long terme et face aux problèmes sociaux qui en découlent, l'impulsion d'un développement maîtrisé de la pêche ainsi que la restauration du stock halieutique dégradé sont les plus grands défis à relever.

De son côté, l'aquaculture possède un potentiel de développement énorme qui ne pourra toutefois se concrétiser que si les contraintes suivantes sont levées :

- Manque de politiques gouvernementales fortes qui favorisent le développement du secteur au niveau national.
- Absence d'institutions publiques efficaces.
- Faible disponibilité des intrants alimentaires aux systèmes de production.
- Absence de mesures favorisant la participation financière des investisseurs privés.
- Difficultés d'accès au financement pour des projets à une échelle commerciale.



### 3. L'évaluation de la politique de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture

L'intérêt accordé au secteur des pêches dans les politiques de développement tire sa légitimité de ses impacts économique et social importants. Cet attrait économique et social a eu pour conséquence une pression accrue sur l'exploitation des ressources halieutiques et a abouti à des situations de surexploitation des stocks de poissons, rendant ainsi urgent la prise de dispositions pour la préservation de l'état de la ressource.

Eu égard à ce nouveau contexte marqué par l'épuisement de la ressource et les défis de la mondialisation exigeant des normes de qualité de plus en plus contraignantes, le secteur des pêches a fait l'objet, au cours de ces dernières années, d'une profonde réflexion ayant débouché sur des adaptations substantielles de la gouvernance du secteur.

Ce dernier chapitre se propose d'évaluer la nouvelle stratégie de développement du secteur et de voir dans quelle mesure les actions entreprises et les objectifs fixés répondent aux besoins du secteur.

#### 3.1. Principaux programmes mis en place

La nouvelle stratégie de développement du secteur des pêches maritimes qui se dessine depuis quelques années a pour objectif de créer les conditions d'un développement durable et harmonieux se reposant particulièrement sur un cadre législatif et réglementaire adéquat, une gestion des ressources par des instruments économiques efficaces, une mise à niveau du secteur, et une meilleure valorisation des captures. Cette stratégie est basée sur des actions structurantes au niveau de l'ensemble des maillons du secteur (Schéma 4).

Ainsi, une attention particulière est accordée à la gestion rationnelle des ressources halieutiques qui met l'accent sur l'allocation de la ressource en fonction du potentiel permis fixé annuellement pour chacune des pêcheries dans le cadre de plans d'aménagement des ressources halieutiques.

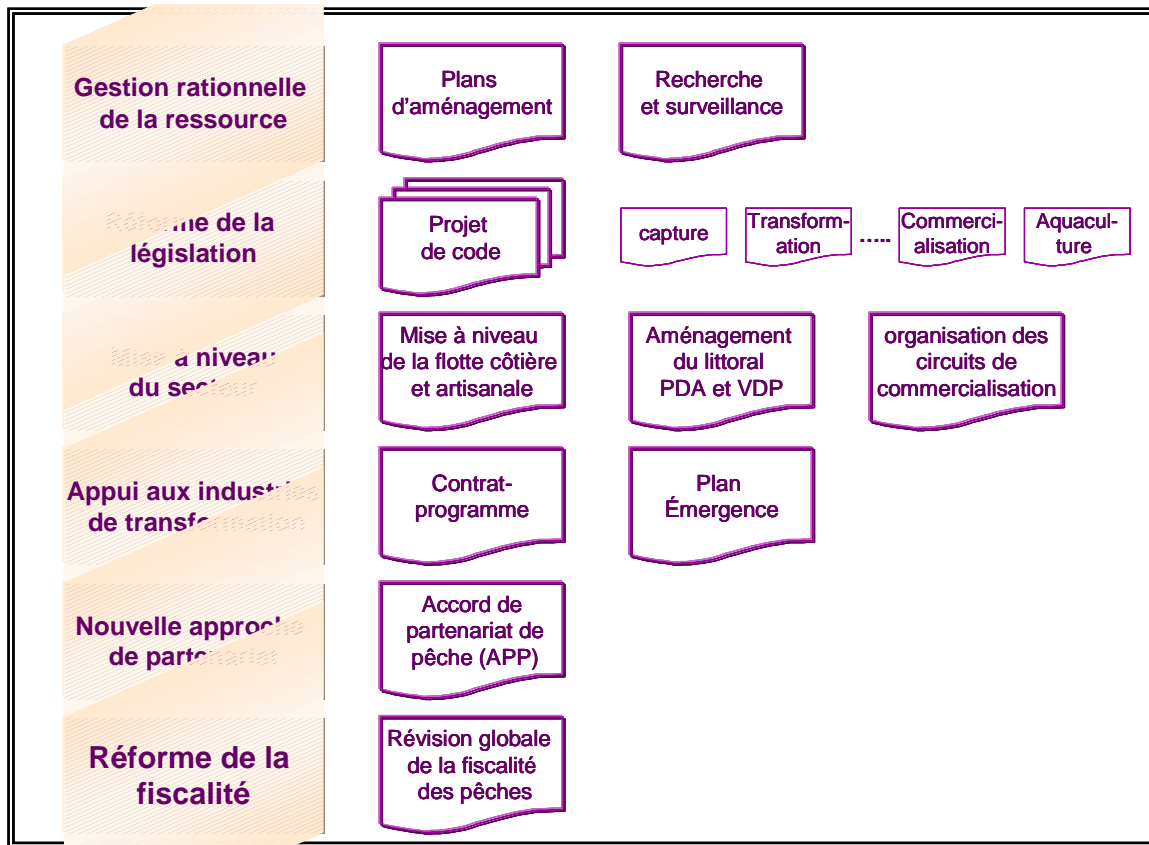
Pour accompagner cette action, les Pouvoirs Publics œuvrent pour la réadaptation de la législation du secteur à travers l'élaboration d'un projet de code des pêches apportant une réforme globale du système juridique allant de la capture jusqu'à la commercialisation et définissant des principes et des normes de comportement qui garantissent l'utilisation durable des ressources halieutiques. De même, il apporte la mise en place d'un régime juridique particulier de l'aquaculture marine.

Le développement de la pêche côtière et artisanale constitue également une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de l'emploi et de création de revenu et pour sa faible intensité capitaliste, sa participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ainsi que les capacités qu'elle possède à fixer sur le littoral des populations enclines à l'exode vers les villes. Cet axe est inscrit dans le cadre du programme de mise à niveau du secteur qui consiste à encourager la modernisation de la flotte, le renforcement des structures d'accueil (VDP et PDA) et de commercialisation et améliorer les conditions de vie, de travail et de sécurité des marins pêcheurs. Il vise également à répondre aux exigences croissantes du marché intérieur ainsi qu'au resserrement des conditions d'accès des produits de la mer aux marchés extérieurs. L'objectif principal étant l'amélioration de la compétitivité du secteur des pêches côtière et artisanale et l'accroissement de sa contribution à l'économie nationale.

En matière de transformation des produits de la pêche, la stratégie à long terme du Gouvernement se base sur les recommandations du Programme Emergence qui proposent d'apporter un appui à la consolidation de la position des industries existantes et à l'incitation au développement de nouvelles branches d'activité industrielle (Schémas 5 et 6). A travers ce programme, plus de 6 milliards de DH de recettes additionnelles à l'export et 64 milles nouveaux emplois seraient créés à l'horizon 2018.

Enfin, la fiscalité est également concernée. Actuellement le département en charge des pêches maritimes, en concertation avec le Ministère chargé des finances, propose une révision globale de la fiscalité du secteur dans l'objectif de la rendre, outre son rôle traditionnel en tant que source de recette budgétaire, un levier pour le développement et la bonne gestion du secteur. En effet, en permettant de prélever tout ou partie de la rente générée par le secteur des pêches maritimes, soit sous forme de redevance pour licence ou quota soit de taxes sur les revenus, la fiscalité constituerait un instrument économique de régulation de l'effort de pêche. Théoriquement, ces prélèvements rendent déficitaires les activités marginales et obligent les entreprises moins compétitives au retrait et l'effort de pêche se trouve ainsi diminué.

**Schéma 4 : Principaux programmes mis en place**



## 3.2. D éveloppements récents

### 3.2.1. A ppui du MCA à la mise à niveau de la pêche artisanale

Le projet de pêche soumis actuellement au financement du programme Millenium Challenge Account (MCA) soutient les actions du département des pêches dans sa démarche de structuration de la filière de pêche artisanale. En recourant à une logique de filière intégrée et dans un souci de préservation des ressources halieutiques, ce projet intervient au niveau de la recherche halieutique, la construction de points de débarquement aménagés, l'aménagement de 13 ports, la modernisation des barques, la réalisation d'un réseau de marchés de gros ainsi qu'au niveau de la réorganisation des marchands ambulants.

Portant sur un montant total de 1.439 millions de DH dont 1.199 millions de DH financés par le programme MCA (Tableau 2), le projet MCA de pêche aura pour effets d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que leurs familles.

#### ***Aménagement des infrastructures de débarquement***

Cette action vise la construction de 20 PDA au profit des artisans pêcheurs. Il s'agit en fait de mettre en place les infrastructures de base nécessaires au débarquement et à la commercialisation des produits, l'encadrement et la formation des différents intervenants ainsi qu'au transfert des meilleures pratiques existantes vers la filière de pêche artisanale.

De même, le projet soutiendra l'aménagement des installations portuaires dans 13 ports (quais flottants, rampes, déchargement treuils, petits magasins d'équipement ...).

La réalisation de ces infrastructures permettra une meilleure valorisation des débarquements par la présence de la chaîne de froid et la vente concurrentielle dans les halles de poissons. Elle contribuera également à la réduction des coûts des intrants et de transport par la réalisation des économies d'échelle et l'organisation des artisans pêcheurs en coopératives.

#### ***Modernisation de la flottille de pêche artisanale***

Cette activité comprend la modernisation et la mise aux normes des barques à travers la fourniture d'équipements modernes de motorisation, de navigation, de sécurité et de détection. Elle concerne 10 milles barques de pêche constituant l'outil de travail de 22 milles artisans pêcheurs et permettra de rendre les conditions de pêche plus sécurisées et plus efficaces.

#### ***Construction d'un réseau de marchés de gros***

Dans le but d'optimiser la commercialisation des produits de la mer, le programme vise l'organisation du marché intérieur par le biais de la création de 6 marchés de gros de poissons dans 6 villes (Marrakech, Meknès, Taza, Tétouan, Beni Mellal et Rabat).

La mise en place de ce réseau de marchés permettra d'augmenter la consommation nationale en stimulant et en favorisant la destination « consommation » pour la production halieutique plutôt que son utilisation comme sous-produits. Elle améliorera la valorisation des produits en assurant la continuité de la chaîne de froid et en permettant un meilleur contrôle des conditions d'hygiène grâce à l'instauration d'un système de traçabilité.

### ***Réorganisation de marchands ambulants***

Cette activité consiste à équiper 2.000 marchands ambulants de poissons de mobylettes ou de tricycles munis de caissons isothermes en conformité avec les normes en vigueur. Elle a pour finalité le développement de la consommation du poisson à l'intérieur du pays dans des conditions d'hygiène suffisantes.

#### 3.2.2. N ouvel accord des pêches

Un autre volet de la nouvelle stratégie porte sur la signature d'accord de nouvelle génération (APP)<sup>2</sup> qui privilégie la gestion responsable de la ressource, le transfert technologique et l'aide à la mise à niveau du secteur.

En effet, contrairement aux anciens accords de pêche, le nouvel accord, entre le Maroc et l'Union Européenne, entré en vigueur en juillet 2007, se caractérise par la modestie de son volet extraction des ressources (119 bateaux communautaires contre 600 auparavant) et l'accent est plutôt mis sur le partenariat et l'intégration dans le secteur de la pêche. De plus, la flotte communautaire est exclue des eaux méditerranéennes et des pêcheries sensibles et le débarquement des prises dans les ports marocains constitue un élément fondamental de cet accord.

---

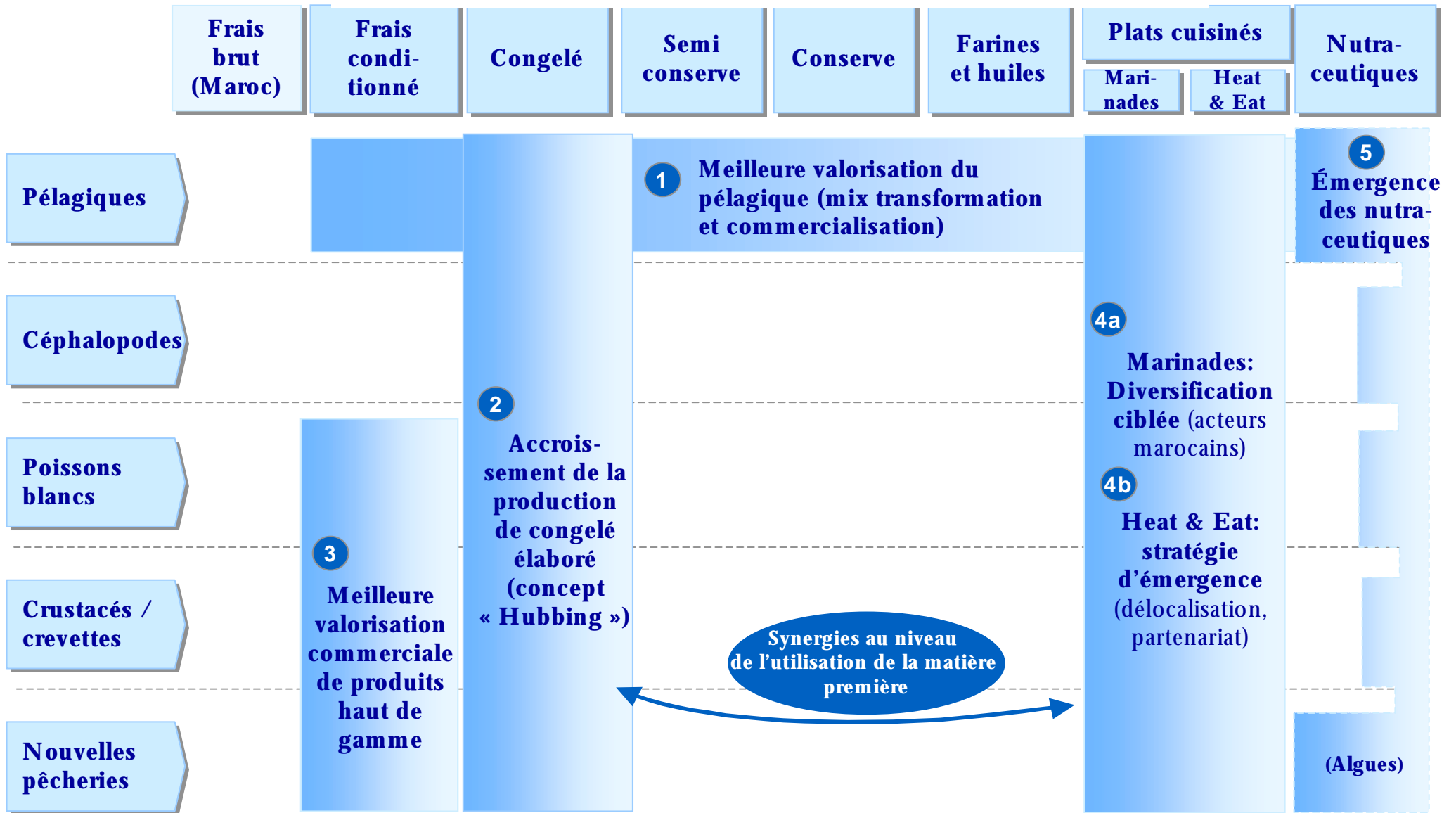
<sup>2</sup> Les APP introduisent de nouveaux éléments portant notamment sur la prise en compte du développement durable du secteur local et le renforcement de la contribution publique pour encourager les investissements directs ainsi que les transferts techniques, scientifiques, économiques et sociaux dans l'industrie de la pêche.

**Tableau 2 : Répartition du coût du projet de mise à niveau de la pêche artisanale selon les activités et les sources de financement**

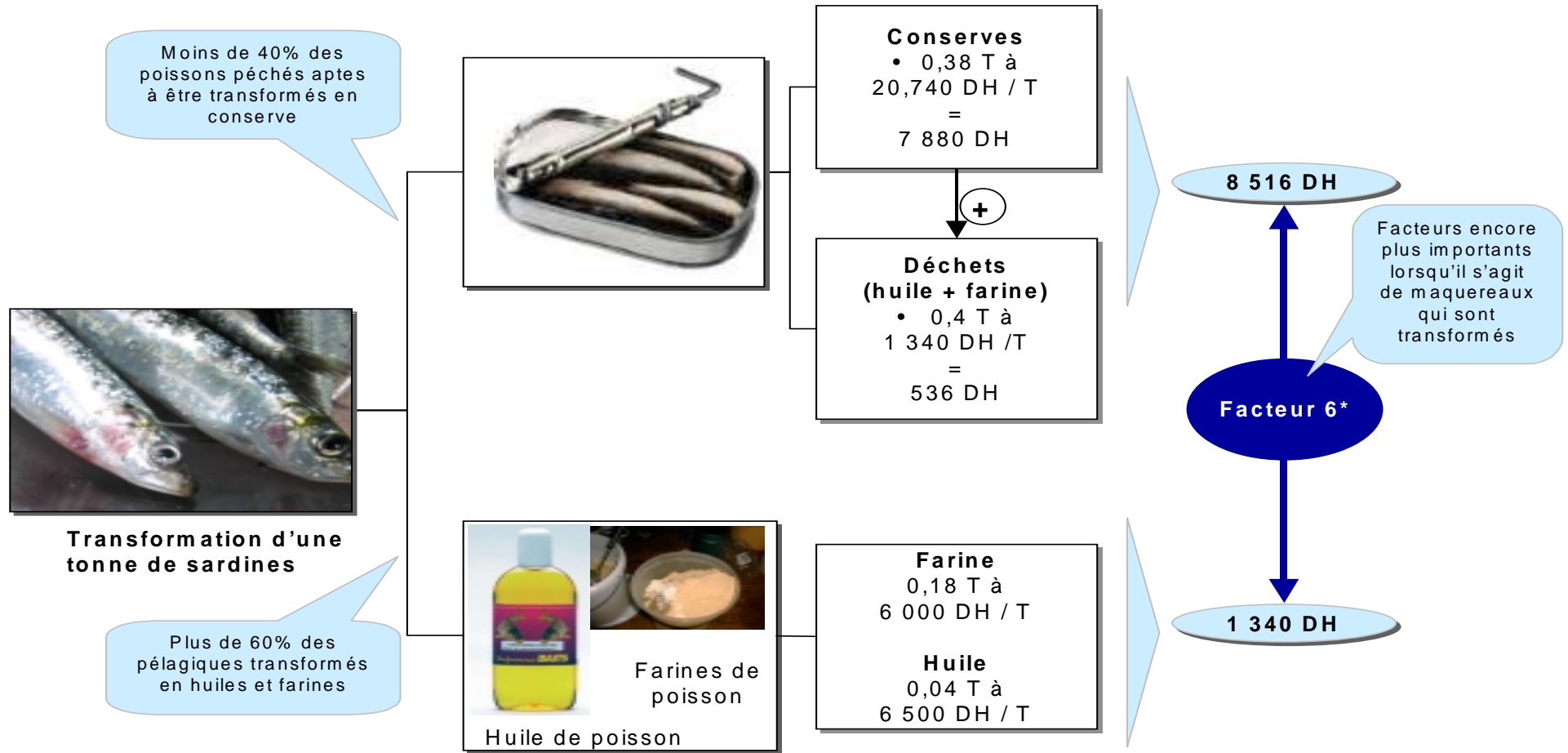
Actions	Total (MDH)	Financement					
		MCA	%	Fonds propres	%	Gov	%
Modernisation et mise à niveau des barques	<b>39</b>	<b>1,2</b>	<b>16%</b>	<b>16</b>	<b>42%</b>	<b>16</b>	<b>42%</b>
Construction de 20 PDA	<b>457,9</b>	<b>457,9</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Infrastructures PA au niveau de 14 ports	<b>75,8</b>	<b>75,8</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Réseau de 6 marchés de gros au poisson	<b>267,5</b>	<b>229,5</b>	<b>86%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>38</b>	<b>15%</b>
Réorganisation des marchands ambulants de produits de la mer	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>30%</b>	<b>42</b>	<b>70%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Suivi scientifique	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Formation	<b>91</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Approche genre	<b>20,8</b>	<b>20,8</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Assistance technique à l'ONP	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Suivi &amp; évaluation</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Gestion des projets</b>	<b>264</b>	<b>142,3</b>	<b>50%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>131</b>	<b>50%</b>
<b>Total</b>	<b>1 439</b>	<b>1 199</b>		<b>58</b>		<b>185</b>	

Source : Rapport MCA 2007

**Schéma 5 : Nouvelles niches de développement de l'industrie de la pêche proposées dans le cadre du programme Emergence**



## Schéma 6 : Valorisation des pélagiques



La transformation des pélagiques en conserve permet une valorisation 6 fois plus élevée que la transformation en huile et farine de poisson

### 3.3. Analyse critique de la politique du gouvernement pour le développement des pêches

L'analyse des différentes composantes de la politique de pêche poursuivie permet de relever un certain nombre de défaillances qui méritent d'être étudiées et résolues pour contribuer efficacement au développement du secteur. Ces insuffisances se manifestent essentiellement à travers l'absence d'une gestion effective et rationnelle de la ressource halieutique, le manque de la continuité et de la capitalisation des actions précédemment engagées et le retard enregistré dans les programmes d'appui au secteur.

De plus, en raison des consensus difficiles entre les différents intervenants dans ce secteur fortement segmenté aussi bien du côté de l'offre que de la demande, les différentes actions de la stratégie de développement du secteur des pêches rencontrent des difficultés dans leur application.

#### 3.3.1. Au niveau de la politique de gestion de la ressource

##### *Plans d'aménagement*

La nouvelle stratégie de gestion de la ressource halieutique repose sur la mise en place de plans d'aménagement qui se limitent actuellement aux céphalopodes alors que les autres pêcheries ne sont pas encore concernées. Devant les risques d'épuisement de la ressource, qui pèsent sur la viabilité du secteur de la pêche à long terme, la généralisation de ces plans d'aménagement sur l'ensemble des pêcheries reste primordiale.

De même, l'insuffisance du système de surveillance réduit l'efficacité des plans d'aménagement mis en place et encourage la pêche illicite, alors que la réussite de ces plans passe prioritairement par le renforcement de la politique de contrôle à la fois en mer et pendant les déchargements.

##### *Veille et recherche scientifique*

La gestion moderne des pêches dépend en grande partie de l'évaluation scientifique des stocks qui devrait donner lieu à des mesures rationnelles d'exploitation des stocks de poissons. Toutefois, les sciences présentent des lacunes dans les méthodes d'évaluation des stocks en raison de la complexité des systèmes environnementaux et de la non disponibilité de quantités suffisantes de données. Ceci se répercute sur la qualité et l'exactitude des évaluations des stocks réalisées par les organismes nationaux.

Aussi, une meilleure connaissance de la biologie des espèces, de la dynamique des populations, des interactions entre les différentes espèces, des effets des facteurs climatiques et autres facteurs environnementaux, permettrait-elle d'effectuer des évaluations plus fiables des stocks et des prévisions plus justes de la façon dont les stocks seraient touchés par la pêche.

##### *Approche globale et intégrée*

L'importance des liens qui existent entre les composantes économique, sociale, environnementale et institutionnelle rend inopérante, voire nuisible, toute approche qui ne les prendrait pas en compte de manière conjointe. Les mesures à concevoir pour combattre la surpêche doivent, en effet, considérer à la fois les implications sociale, environnementale et économique des modifications envisagées dans la conduite des activités de pêche.



Les problèmes sociaux résultant de la politique de préservation de la ressource, donnent naissance à des pressions sociale et politique visant à éviter la réduction des emplois et la déstabilisation des économies locales dépendantes de l'activité de la pêche.

Pour atténuer, dans une certaine mesure, les incidences sociales de la réduction de la capacité, il pourrait être opportun de favoriser les pêches à forte densité de main-d'oeuvre plutôt que les pêches à forte intensité en capital.

De même, dans le cadre d'une approche de développement intégré, ciblant la population des pêcheurs artisanaux, il paraît opportun de promouvoir au niveau des sites de débarquement la création d'activités annexes à la pêche (conditionnement primaire des produits de la mer, tourisme, restauration...). Ceci pourrait contribuer efficacement à soulager la pression sur les ressources halieutiques et générer, par la même occasion, des revenus pour cette population qui vivent pour la plus part dans des conditions précaires.

### 3.3.2. A u niveau de la mise en oeuvre des programmes d'appui au secteur

La réussite de la stratégie de positionnement industriel, proposée dans le cadre du Programme Emergence, dépend impérativement de la restructuration de l'amont du secteur des pêches pour assurer l'approvisionnement en quantité et en qualité des industries de transformation des produits de la mer. Cette condition est, en effet, primordiale pour accroître l'attractivité des investissements en particulier d'origine étrangère qui lorgnent le gisement halieutique marocain. La restructuration passe essentiellement par la levée de l'ensemble des contraintes dégagees entravant sérieusement le développement du secteur.

### 3.3.3. A u niveau du développement de l'aquaculture

Le Maroc dispose d'énormes potentialités pour l'édification d'une branche aquacole solide à même de contribuer à l'accroissement de la production de poissons, de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement régional. Toutefois, son développement reste limité par plusieurs facteurs d'ordre technique, foncier, administratif, juridique et économique.

D'après les expériences étrangères examinés auparavant, les pays ayant réalisés de bonnes performances en aquaculture, ont procédé à la mise en place de stratégies claires avec des objectifs précis et sont dotées de moyens efficaces et du cadre légal et réglementaire nécessaire. A travers ces constats on peut conclure que les facteurs qui détermineront la capacité de l'aquaculture de profiter des opportunités d'expansion qui s'offre à elle sont :

- Une intervention gouvernementale favorisant l'essor de ce secteur avec une politique gouvernementale claire, concertée et partagée, des objectifs arrêtés et des moyens précis pour la concrétiser.
- Un cadre légale et réglementaire approprié prenant en considération les contraintes et potentialités de cette activité.
- Un dispositif complet (normes, contrôle, institutions,...) garantissant l'innocuité et la salubrité des produits aquacoles.
- Une stratégie commerciale étudiée pour la promotion de l'image du secteur et de ses produits auprès des consommateurs et de l'opinion publique en général.
- Un appui financier approprié sous formes notamment d'aides à l'investissement et des systèmes d'assurance subventionnés.

De l'autre côté, l'activité aquacole est critiquée du fait de sa capacité de nuire à l'environnement marin et de provoquer des perturbations dans l'écosystème. Par conséquent, la croissance de cette branche devra faire l'objet d'une gestion attentive de façon à ce qu'elle se fonde sur des principes solides en termes environnemental, économique et social.

#### 3.3.4. Au niveau de la législation

Le nouveau projet de code des pêches et de la préservation des écosystèmes marins, qui apporte des réformes substantielles à la législation actuelle régissant le secteur, n'est toujours pas approuvé. A cet effet, les Pouvoirs Publics et notamment, les départements concernés, devraient concentrer leur effort, pour la réactivation et la validation de ce nouveau code en vue de son adoption. Ceci, s'avère d'une importance cruciale pour s'offrir le cadre juridique et institutionnel que requiert l'exercice d'une pêche responsable.

#### Conclusion

Certes, le contexte actuel est de plus en plus marqué par l'épuisement des pêcheries et par le démantèlement des barrières tarifaires au profit de normes de qualité plus contraignantes. D'un autre côté, la problématique de la gestion des ressources halieutiques et de la mise à niveau globale du secteur se pose avec acuité. L'enjeu est de taille étant donné que le secteur de la pêche contribue à la balance commerciale pour un volume moyen de 9 milliards de DH et assure près de 450 milles emplois.

Au regard de ces enjeux, tant économiques que sociaux, la stratégie globale de développement du secteur des pêches retenue est basée sur la cohérence et l'enchaînement d'actions structurantes engagées sur l'ensemble des maillons de la filière des pêches maritimes.

La réussite de cette stratégie, suite à la levée des obstacles qui nuit à sa bonne marche, est devenue indispensable pour assurer un développement durable à travers la préservation de la ressource halieutique et permettre une meilleure valorisation de nos produits afin de faire face aux défis de la mondialisation.

Aussi, les Pouvoirs Publics ainsi que les professionnels du secteur ont, désormais, pour charge de mener à terme la stratégie adoptée tout en respectant les calendriers retenus. Un retard au niveau de l'un des volets composant cette approche se répercuterait inévitablement sur l'ensemble du secteur.

## Conclusions et recommandations

Le nouveau contexte d'évolution du secteur des pêches se caractérise par de perpétuelles mutations marquées essentiellement par la raréfaction de la ressource halieutique et la pleine expansion de la demande des produits de la mer.

Ces menaces d'épuisement de la ressource risquent d'avoir des conséquences catastrophiques surtout pour les pays en développement où le secteur des pêches constitue l'un des principaux piliers de l'économie et où l'aquaculture se caractérise par le manque d'investissements et les impacts environnementaux difficiles à gérer.

Au Maroc, le secteur des pêches a des retombées socio-économiques de toute première importance. En effet, les apports en devises et la richesse qu'il génère, font de lui un secteur stratégique non seulement pour soutenir l'équilibre de la balance commerciale, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes d'emplois, de sécurité alimentaire et de revenu, ainsi que pour son effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale.

Toutefois, on assiste, depuis 2002, à une régression des performances du secteur. L'effort de pêche important déployé sur les stocks s'est traduit par une régression de la production et une modification de sa structure, affectant ainsi celle des exportations. C'est ainsi que les exportations des céphalopodes ont chuté brutalement après l'année 2000, engendrant une perte en devises de 3,5 milliards de DH.

L'analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches a permis de relever les faiblesses et les forces au niveau de chaque maillon du secteur et de savoir, en conséquence, à quel niveau la richesse manque d'être créée. Les principales contraintes dégagées se manifestent à travers l'irrégularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement essentiellement dû à la vétusté de la flotte côtière et artisanale, les mauvaises conditions d'hygiène pratiquées sur les bateaux de pêche et lors du débarquement et le manque d'infrastructures de débarquement et de distribution. De même, les captures ne sont pas suffisamment valorisées dans la mesure où plus de la moitié des produits de la pêche à transformer est destinée aux industries de sous-produits et une part importante des captures est destinée à l'export sans aucune transformation.

D'autres contraintes ont été, également, relevées au niveau du marché à l'export et du marché intérieur, maillons finaux de la filière.

De son côté, la filière aquacole a été également analysée à travers ses opportunités de développement et les entraves rencontrées. En effet, cette branche d'activité possède un potentiel de développement énorme qui ne pourra, toutefois, se concrétiser que si les contraintes sont levées.

Eu égard à cette situation, le secteur des pêches et de l'aquaculture a fait l'objet ces dernières années, d'une profonde réflexion qui a débouché sur des orientations nouvelles destinées à remédier structurellement aux difficultés du secteur. Ces orientations sont basées sur des actions structurantes au niveau de l'ensemble des maillons du secteur.

La réussite de cette stratégie, indispensable pour assurer un développement durable et permettre une meilleure valorisation de nos produits, dépend, néanmoins, de la levée des obstacles qui nuisent à sa bonne marche. Aussi, l'analyse de la politique des pêches et de l'aquaculture, que nous avons entreprise dans le cadre de cette étude, a permis-t-elle de dégager certaines observations et de proposer les recommandations pouvant servir de base de réflexion dans le cadre de la réforme engagée :

### ***Au niveau de la politique de gestion de la ressource***

- La nouvelle stratégie de gestion de la ressource halieutique repose sur la mise en place de plans d'aménagements qui se limitent actuellement aux céphalopodes et aux pélagiques. Toutefois, devant les risques d'épuisement de la ressource, la généralisation de ces plans d'aménagement pour l'ensemble des pêcheries reste primordiale.
- L'insuffisance du système de surveillance réduit l'efficacité des plans d'aménagement mis en place et encourage la pêche illicite. Le renforcement de la politique du contrôle en mer et pendant les déchargements constitue un élément fondamental pour la réussite de toute action de préservation de la ressource.
- L'évaluation scientifique des stocks qui devrait donner lieu à des mesures rationnelles d'exploitation des stocks de poissons présente des lacunes se traduisant par une faible disponibilité et une mauvaise qualité des informations sur les stocks. Une meilleure connaissance de la biologie des espèces, de la dynamique des populations, des interactions entre les différentes espèces et des effets des facteurs environnementaux permettra d'effectuer des évaluations plus fiables et des prévisions plus justes de la façon dont les stocks évoluent.
- L'importance des liens qui existent entre les composantes économique, sociale, environnementale et institutionnelle rend inopérante, voire nuisible, toute approche qui ne les prendrait pas en compte de manière conjointe. Les mesures à concevoir pour combattre la surpêche doivent partir d'une approche globale et intégrée.
- Les problèmes sociaux résultant de la politique de préservation de la ressource donnent naissance à des pressions sociales et politiques. Pour atténuer ces incidences, il serait opportun de favoriser les pêches à forte densité de main-d'oeuvre (pêche côtière et artisanale) plutôt que celles à forte intensité de capital (pêche hauturière).
- Dans le cadre d'une approche de développement intégré, ciblant la population des pêcheurs artisanaux, il paraît opportun de promouvoir au niveau des sites de débarquement la création d'activités annexes à la pêche (conditionnement primaire des produits de la mer, tourisme, restauration...). Ceci pourrait contribuer efficacement à soulager la pression sur les ressources halieutiques et générer, par la même occasion, des revenus pour cette population qui vivent pour la plus part dans des conditions précaires.

### ***Au niveau de la mise en œuvre des programmes d'appui au secteur***

- La réussite de la stratégie de positionnement industriel, proposée dans le cadre du Programme Emergence, dépend impérativement de la restructuration de l'amont du secteur des pêches pour assurer l'approvisionnement en quantité et en qualité des industries de transformation des produits de la mer. A ce titre, l'agrégation pourrait jouer un rôle important pour la réussite de cette restructuration. Celle-ci consiste à regrouper les acteurs isolés et de petite taille autour de modèles innovants en les poussant à mettre leurs moyens en commun pour s'équiper, s'approvisionner, entreposer ou encore mettre en valeur, commercialiser et exporter.

### *Au niveau du cadre légal*

- Le nouveau projet de code des pêches et de la préservation des écosystèmes marins, qui apporte des réformes substantielles à la législation actuelle régissant le secteur des pêches, n'est toujours pas approuvé. A cet effet, les Pouvoirs Publics et notamment, les départements concernés, devraient concentrer l'effort pour la réactivation et la validation de ce nouveau code en vue de son adoption. Ceci, s'avère d'une importance cruciale afin d'offrir le cadre juridique et institutionnel que requiert l'exercice d'une pêche responsable.

### *Au niveau du développement de l'aquaculture*

Le Maroc dispose d'énormes potentialités pour l'édification d'une branche aquacole solide à même de contribuer à l'accroissement de la production de poissons, de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement régional. Ceci, d'autant plus que l'aquaculture pourrait servir comme activité de redéploiement du surplus de main d'oeuvre dans certaines pêcheries.

Néanmoins, le potentiel offert par l'aquaculture ne pourra être valorisé que par la mise en place d'une stratégie aquacole claire tenant compte des potentialités et des entraves du secteur. Les instruments de mise en œuvre de cette stratégie pourraient porter sur ce qui suit :

- Une politique aquacole concertée, basée sur des objectifs de production mesurables et chiffrés et dotée de moyens précis de mise en œuvre.
- Un cadre légal spécifique à l'aquaculture à même de favoriser l'investissement, de réguler les relations entre les différents intervenants ainsi que de promouvoir la croissance du secteur.
- Identification, aménagement et mise à la disponibilité des investisseurs du foncier pouvant abriter l'activité aquacole à des prix compétitifs.
- Examen des possibilités de bénéfice, par les investisseurs aquacoles, des instruments mis en place par les pouvoirs publics pour l'accès des entreprises au financement (fonds de garantie pour la PME, fonds Istimrar...)
- Promotion de la mise en place d'un système de cautionnement mutuel ou d'assurance – risque avec l'appui des pouvoirs publics.
- Promotion l'organisation de la profession à travers notamment la création de coopératives de producteurs et d'associations professionnelles. Ceci est de nature à améliorer la gouvernance du secteur, faciliter l'accès aux marchés des matières premières, assurer la diffusion de bonnes pratiques, partager les risques et à optimiser la commercialisation des produits aquacoles.
- Un dispositif complet (normes, contrôle, institutions,...) garantissant l'innocuité et la salubrité des produits aquacoles.
- Une stratégie commerciale étudiée pour la promotion de l'image du secteur et de ses produits auprès des consommateurs.

## A nexe a : A quaculture en méditerranée

### 1. Etat actuel de production

Comme dans de nombreuses régions du monde, la production aquacole a connu une expansion remarquable pendant ces dernières années dans le bassin méditerranéen. Elle est passée de 742 tonnes en 1992 à 1.349 tonnes en 2001, représentant ainsi 3% de la production mondiale ( 48.413.635 tonnes).

Dans le bassin méditerranée, la production aquacole est dominée par six principaux pays à savoir : l’Egypte, l’Espagne, la France, l’Italie, la Grèce et la Turquie, qui, ensemble, assurent 96% de la production de cette région.

La production de l’Espagne, la France et l’Italie porte essentiellement sur les mollusques (moules, huîtres et palourdes) alors qu’en Égypte la production est basée sur le semi-intensif des poissons d’eau douce et des poissons marins. Tandis que, la Grèce et la Turquie sont spécialisés essentiellement dans la production des poissons en eau douce.

Il est à souligner, l’augmentation de la production aquacole provenant du Malte, Chypre, Maroc et la Tunisie. D’autre part, les statistiques montrent qu’il y a des pays où la production a diminué (Algérie et Roumanie) et d’autres qui ont contribué avec des quantités minimales tels que l’Albanie, l’Algérie, Liban et la Libye.

**Tableau a : Production aquacole des principaux groupes d’espèces dans les pays méditerranéen (en tonnes)**

	Mollusques	Diadrome	Poissons marins	Poissons d’eau douce	Crustacées	Plantes aquatiques	Total En tonnes	Accroissement 92-01 en%	Taux de croissance annuel en %
Egypte	-	1	98.890	243.964	9	-	342.864	436,6	24,6
Espagne	256.403	36.186	19.929	13	116	-	312.647	85,3	8,8
France	191.330	44.866	5.111	10.692	53	10	252.062	0,7	0,2
Italie	149.000	47.200	20.700	1.350	19	3.000	221.269	29,9	3,3
Grèce	25.970	3.252	68.082	498	-	-	97.802	381,6	20,5
Turquie	5	38.064	28.485	687	-	-	67.241	640,1	26,4
Israël	-	940	4.530	14.630	-	-	20.100	64,6	5,8
Roumanie	-	600	-	10.218	-	-	10.818	-56,1	-7,9
Croatie	3.000	1.261	2.500	3.405	-	-	10.166	49,5	9,3
Syrie	-	-	-	5.880	-	-	5.880	14,9	2,9
Chypre	-	83	1.725	-	75	-	1.883	1114,8	34,1
Tunisie	46	11	1.304	507	-	-	1.868	117,5	13,3
Bulgarie	-	893	-	717	-	3	1.613	-80,2	-8,9
Maroc	156	120	506	580	-	-	1.362	83,8	11,0
Malte	-	-	1.235	-	-	-	1.235	147,0	14,0
Liban	-	300	-	-	-	-	300	130,8	13,2
Albanie	150	15	100	7	14	-	286	-28,0	9,0
Algérie	20	20	40	201	-	-	281	91,2	11,6
Libye	-	-	-	100	-	-	100	25,0	2,6
total	626.080	173.812	253.137	293.449	286	3.013	1.349.777	81,8	7,1

Source : FAO

## 2. Etude de cas

### Fiche 1 : Cas de l'Espagne

#### 1. La production, son impact économique et l'organisation de l'industrie

Jusqu'au début des années 1980, le secteur aquacole en Espagne était essentiellement constitué de petites entreprises familiales traditionnelles. À l'heure actuelle, outre les espèces traditionnelles, on assiste à la rapide expansion d'une aquaculture hautement industrialisée. En volume, l'Espagne est le principal producteur de l'Union Européenne, avec un taux de croissance annuel atteignant 8,8 % entre 1992 et 2001.

Plus de 24 espèces différentes sont élevées en Espagne, mais la moule domine très largement avec 79% de la production totale.

#### 2. Principaux programmes et services offerts

Les programmes ci-dessous sont les principales initiatives de développement aquacole mises en oeuvre en Espagne par les agences nationales et régionales, à l'exception des subventions et de l'aide offertes via l'Instrument financier d'orientation des pêches de la Commission Européenne.

##### **Recherche et développement**

Le Programme Profarma II a pour but de soutenir la recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation chez les industries pharmaceutique et vétérinaire. Durant la période 2001-2003, le programme a versé deux milliards de dollars pour subventions à divers projets.

##### **Sécurité alimentaire**

L'Espagne applique la réglementation de l'Union Européenne relative aux normes de qualité alimentaire et à la délivrance de permis pour les médicaments et les pesticides. Le seuil de détection est fixé à zéro pour la présence de médicaments et de pesticides dans les produits aquacoles lors de la récolte.

##### **Santé des animaux aquatiques**

L'Espagne applique le Régime de santé des animaux aquatiques de l'Union Européenne, qui vise à empêcher que les maladies les plus graves ne s'étendent en Europe.

##### **Transformation et commercialisation**

Le Programme d'aide technique et administrative aux secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de l'alimentation subventionne les activités de transformation et commercialisation des produits. Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 50 % du coût des projets.

## **Gestion du risque**

En Espagne, les producteurs de daurades, de bars, de turbots, de moules et de truites en eau marine ont accès à des programmes expérimentaux d'assurance-récolte. Ces programmes couvrent divers risques : prédateurs marins, maladies, variations de température, météo défavorable (vents violents et fortes pluies), accidents (bris d'équipements / cages des bateaux ou les éléments naturels), changements de salinité, marées noires, pollution chimique et biologique.

Ces programmes d'assurances sont offerts par le Groupe espagnol d'assurance-récolte multirisques (Agroseguro) qui reçoit des subventions de l'État espagnol et des Communautés Autonomes.

## **Livre blanc sur l'aquaculture**

L'Espagne est bien consciente du potentiel de l'aquaculture comme source de protéines et comme moteur économique. Elle a préparé un « Livre blanc sur l'aquaculture » qui a pour objectif de trouver des solutions aux obstacles entravant le développement de l'aquaculture en Espagne.

Selon le Livre blanc, les aquaculteurs devraient être mieux conscients des facteurs environnementaux et des principes et techniques de gestion environnementale. Il recommande aussi une formation des ressources humaines du secteur dans ce domaine.

Le Livre blanc propose également de renforcer le transfert technologique et la recherche au profit de l'industrie. A cet effet, le gouvernement national a décidé de créer l'Observatoire National de l'Aquaculture (NAO) qui aidera à forger de solides liens entre la communauté scientifique et technologique du pays et le monde des affaires.



## F iche 2 : Cas de la F rance

### 1. L a production, son impact économique et l'organisation de l'industrie

La production aquacole française est la deuxième production en importance parmi les pays membres de l'Union Européenne (267 000 tonnes en 2000). Cette production est dominée largement par les mollusques (conchyliculture), soit l'huître creuse (50%), la moule bleu (22%) et la moule méditerranéenne (4%). Le seul poisson produit en importance est la truite arc-en-ciel avec 15% de la production totale en 2000.

### 2. L es principaux programmes et services offerts

#### **Appui financier**

Dans le cadre du Plan pour l'aquaculture continentale française, le Ministère l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) peut accorder des subventions à des projets d'aquaculture répondant aux objectifs de la politique européenne.

#### **Appui professionnel et appui réglementaire**

En plus de l'administration de certaines dispositions des règlements du ministère de l'Environnement, le MAAPAR offre des services de médecine vétérinaire, d'expertise en ingénierie et toutes les interventions liées à la salubrité des installations et l'innocuité des aliments.

#### **Santé des animaux aquatiques**

Comme tous les pays membres de l'Union Européenne, la France intervient en santé des animaux aquatiques sous l'autorité du Régime Communautaire de la Santé des Animaux Aquatiques. De plus, en 1999, la France a adopté un Décret ajoutant à la nomenclature des maladies des animaux réputées contagieuses. La même année, la France a définis des mesures de lutte contre les maladies réputées contagieuses et a établis des mesures financières relatives à la lutte contre ces maladies.

#### **Loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines**

La loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines a été adoptée en novembre 1997 (JORF, 1997). La loi a crée un Conseil supérieur d'orientation des politiques halieutiques, aquacoles et halio-alimentaires (CSO) qui a pour objectifs de veiller à la cohérence des différents aspects de la politique des pêches et des cultures marines (ressources, marché, structures, recherche, formation, emploi, relations sociales) et d'assurer la coordination des actions des différents organismes du secteur ainsi qu'une meilleure association avec la recherche.

La loi a aussi permis la création de l'Office interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER). Les crises qui ont affecté le secteur de la pêche et de l'aquaculture ont démontré la nécessité d'une approche interprofessionnelle, intégrant la gestion de la ressource et réalité du marché.

### **Loi d'orientation agricole**

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 prévoit la création des contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Ces contrats individuels, signés entre le producteur et les autorités gouvernementales (CTE), et fondés sur un diagnostic de chacune des exploitations concernées, précisent, pour une durée de cinq ans, un projet reprenant les mesures obligatoires à mettre en place et éventuellement les mesures facultatives souhaitables. En contrepartie du respect d'un certain nombre d'engagements, tant dans le domaine socio-économique que dans le domaine environnemental, le producteur se voit attribuer des aides financières évaluées soit sur la base d'un taux de subvention pour les investissements, soit sur la base des coûts supplémentaires ou des manques à gagner occasionnés par les pratiques plus contraignantes induites par lesdits engagements (l'adhésion à une démarche qualité, la conservation du patrimoine bâti, l'entretien des qualités paysagères et environnementales des zones cultivées...).

### **Moratoire sur le développement du littoral**

En 2001, le Ministère de l'Équipement, responsable, entre autres, de la gestion du développement du littoral français, décrétait un moratoire sur tout développement affectant la première bande terrestre de 100 mètres longeant le littoral. Cette décision découlait du nombre grandissant de projets de développement anarchiques sur les côtes qui activait les conflits entre utilisateurs du littoral. La volonté du MAAPAR est de mieux encadrer son développement de ces zones durable sur la base d'une modernisation de sa politique foncière d'allocation de la ressource.

### Fiche 3 : cas de l'Égypte

L'aquaculture égyptienne a connu un essor important pendant les dernières années. Elle a vu sa production augmenter de 61 815 tonnes en 1995 à 340 093 tonnes en 2000, soit une croissance de 450%. Le tilapia du Nil représentait 46% de la production égyptienne en 2000, le mullet à grosse tête 24% et la carpe chinoise 20%.

Les systèmes de production extensifs et intensifs sont ceux par qui, dans un premier temps, l'accroissement de la production est envisageable. Les entreprises de type plus industriel pourront aussi jouer un rôle important. Les avantages comparatifs de cette région comprennent des ressources en eau et des sites sous-exploités, la disponibilité d'une main d'oeuvre nombreuse et bon marché, une demande assez élevée pour le poisson, et des conditions climatiques permettant une croissance des organismes en élevage.

L'Égypte s'est donné une stratégie nationale sur 15 ans pour augmenter la disponibilité des produits halieutiques. Cette stratégie favorise un accroissement de la consommation de poissons du niveau actuel de 10 kg/habitant/an à 13 kg/habitant/an. En accord avec cette stratégie, l'aquaculture a été identifiée comme étant le meilleur outil pour réduire l'écart grandissant entre la disponibilité des produits de la mer et la demande domestique. Le développement rapide de l'aquaculture égyptienne est le résultat de cette décision.

Cette augmentation rapide de la production en Égypte a aussi permis le développement des infrastructures de support à l'industrie et favorise actuellement le passage rapide d'un mode semi-intensif à un mode intensif de production, notamment comme réponse à la compétition féroce pour les ressources, particulièrement l'eau. Cette dernière ressource est le principal facteur limitant de tout développement aquacole pour l'Afrique du Nord. Dans le but d'instaurer un système équitable d'allocation de cette ressource aux différents utilisateurs, le gouvernement égyptien n'autorise que l'utilisation de l'eau de drainage des terres agricoles à des fins de production aquacole.

Sur un horizon de moyen terme, l'Égypte prévoit le développement des élevages en eau marine qui est une voie importante d'expansion de l'aquaculture africaine. La production d'espèces comme la dorade et le bar devrait augmenter et viser les marchés d'exportation, notamment l'Europe. Deux des contraintes majeures pouvant freiner un tel développement seront la disponibilité de juvéniles (nécessité de développer un réseau d'écloseries) et des nutriments (nécessité d'implanter des meuneries offrant des moulées à prix concurrentiels).

## A nnexe b : L 'aquaculture en A sie

### Cas du V ietnam

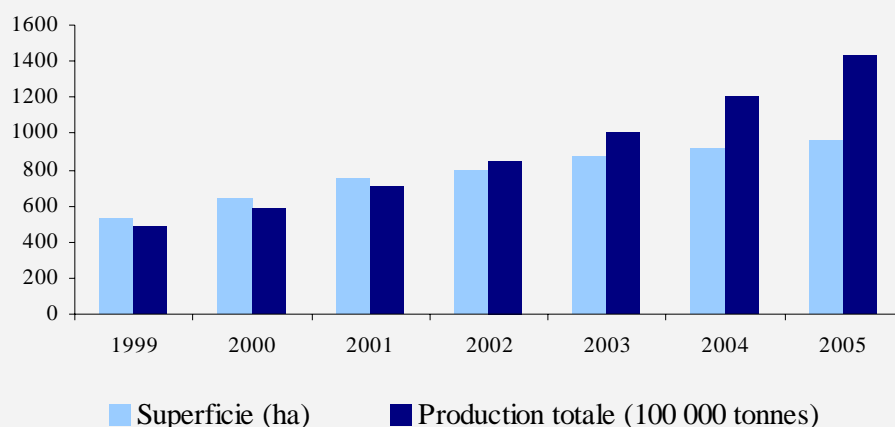
Le Vietnam est considéré parmi les principaux pays producteurs d'aquaculture dans le monde (FAO 2004). Il possède un véritable potentiel de développement de cette activité, avec une superficie totale d'eau de surface estimée au-dessus de 1,7 millions d'hectares dont 1 million exploité par l'aquaculture.

Afin d'exploiter ce potentiel et de répondre aux objectifs de développement socio-économiques du pays, la décision gouvernementale n° 224/1999 concernant le développement de l'aquaculture pour la période 1999-2010 a été promulguée en décembre 1999. Conformément à cette décision, les provinces ont été autorisées à transformer les superficies d'eau et les salinages non rentables en lieux de production aquacole.

A ce titre, la superficie allouée à l'aquaculture a augmenté régulièrement : depuis 2000, près de 380.000 ha ont été transformés en nappes d'eau pour l'aquaculture et quelque 486 projets aquacoles ont été mis en œuvre pour un fonds d'investissement de plus de 386.000 dollars (9670 milliards de dôngs).

La production aquacole, de sa part, a progressé en passant de 480.000 tonnes en 1999 à 1,4 millions de tonnes en 2005. Elle porte essentiellement sur les crevettes élevées dans le fleuve d'eau saumâtre et les poissons chats dans l'eau douce.

Evolution de la superficie et de la production de l'aquaculture au V ietnam entre 1999 et 2005



Eu égard à cette évolution, le secteur de l'aquaculture est devenu un acteur important dans l'économie du Vietnam et sa contribution dans le PIB totale du pays est passée de 0,2% en 1996 à 5,78% en 2005. Le développement de ce secteur ne s'est pas limité dans les zones deltaïques, mais aussi dans les zones montagneuses, permettant ainsi une lutte efficace contre la pauvreté.

D'ici 2010, la décision gouvernementale a fixé pour objectifs de :

- Atteindre une production de 2 millions de tonnes ;
- Réaliser une valeur des exportations d'aquaculture de 2,5 milliards de dollars ;
- Assurer 2 millions d'emplois dans le secteur aquacole.

### Cas du Chili

#### 1. La production, son impact économique et l'organisation de l'industrie

Le Chili est le principal pays producteur aquacole du continent sud-américain avec plus de 425.000 tonnes de produits en 2000. La production aquacole de ce pays a connu une croissance annuelle moyenne de 15,6% au cours de la période 1995 à 2000.

Cette production est largement dominée par le saumon atlantique qui en représentait 39% en 2000. L'accroissement notable de cette dernière production n'est pas du au développement massif de sites terrestres mais bien à l'utilisation de cages en mer.

La production aquacole engendre actuellement environ 5 % des recettes nationales issues des exportations, et quelque 40.000 emplois directs. Le Chili souhaite développer cette industrie pour en accroître la rentabilité économique, mais uniquement dans un contexte de croissance écologiquement durable. À cette fin, le gouvernement chilien se dit déterminé à appliquer une stricte réglementation environnementale.

Au cours des dernières années, plus de 98% de la production de salmonidés a été exportée. Avec l'accroissement des exportations, les producteurs chiliens ont investis massivement dans les activités de transformation afin de créer des produits à valeur ajoutée et s'accaparer une plus grande partie des bénéfices découlant de cette plus value.

Ainsi, la majorité des entreprises salmonicoles sont verticalement intégrées, depuis la production d'oeufs jusqu'aux opérations de récolte et de transformation. On assiste à l'émergence d'un important secteur de services, principalement pour combler les besoins opérationnels (transport, nettoyage et déplacement des cages), sanitaires (diagnostic, répression et éradication des maladies) et environnementaux (évaluations des effets). Les salmoniculteurs et les truiticulteurs sont regroupés au sein d'une association nationale solidement implantée et bien financée.

En terme de diversification et de potentiel de développement, les facteurs qui détermineront la capacité du Chili à développer son plein potentiel sont :

- les progrès technologiques et leur adoption par l'industrie (entre autres par l'utilisation des techniques d'élevage au large, des bassins terrestres ou de la recirculation de l'eau.
- l'accès au capital important pour supporter les investissements massifs nécessaires.
- la révolution potentielle dans les activités d'engraissement en mer autorisées maintenant par le règlement de gestion des zones côtières qui peut permettre l'octroi de droits exclusifs d'exploitation d'un site marin à des communautés organisées et bien structurées de pêcheurs côtiers ou d'entreprises privées.
- le développement de la polyculture et la diversification de la production nationale vers des espèces indigènes au lieu de concentrer les efforts sur des espèces exotiques.

## 2. Politique aquacole

Vers la fin des années quatre-vingt-dix, le Chili s'est donné un plan pour maintenir et même surpasser son statut actuel de 2<sup>ème</sup> pays producteur de salmonidés. L'octroi de nouveaux sites de production participera à l'atteinte de cet objectif. Ces objectifs étaient quasiment atteints en 2000 avec une production de 340.000 tonnes de saumons atlantique, de saumons coho et de truites arc-en-ciel.

Plus récemment, le Chili a élaboré une nouvelle politique de l'aquaculture pour vingt ans. Cette politique comporte plusieurs grands volets : développement durable, coordination avec d'autres activités, utilisation du littoral, aires marines protégées, contrôle de la qualité des eaux et des sédiments, etc.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir de l'aquaculture au Chili, le Sous-secrétariat aux pêches prédit que le nombre de permis d'aquaculture passera de 435 en 2000 à plus de 1.200 en 2010, et ce, uniquement pour l'élevage du saumon. Cela confirme qu'au Chili, comme dans beaucoup d'autres pays sud-américains, il y a encore une abondance de sites propices à l'aquaculture.

En conclusion, le gouvernement chilien entend encourager l'expansion de l'industrie aquacole en tenant compte de considérations liées aux collectivités côtières, en privilégiant une utilisation rationnelle et intégrée des zones côtières et en visant la prévention de la pollution et des effets environnementaux néfastes, y compris les menaces à la biodiversité marine.

## 3. Les principaux programmes et services offerts

### **Recherche et développement**

L'Institut de développement des pêches (IFOP) est le principal organisme gouvernemental dédié à la recherche halieutique et aquacole. Dans le domaine aquacole, l'IFOP se consacre à la recherche appliquée et offre une aide et des services techniques diversifiés (aquaculture, algiculture, ensemencement, génétique, biotechnologie), et réalise des évaluations d'incidences environnementales. Il produit également des naissains de mollusques à des fins d'élevage et d'ensemencement, et participe à la sélection de variétés et à l'amélioration génétique de ces espèces.

### **Fondation Chili**

Fondation Chili est une société privée qui vise essentiellement à favoriser le transfert de technologies qui contribueront à optimiser l'utilisation des ressources naturelles nationales et à rehausser la productivité nationale.

### **Fundacion chinquihue**

Cette organisation a pour mandat principal de favoriser et de promouvoir la conchyliculture dans l'île de Chiloé et dans les environs. Elle bénéficie d'une aide financière du gouvernement de la Région 10.

### **Institut technologique du saumon**

Cet institut est financé en partie par le gouvernement national, mais surtout par l'industrie elle-même. En plus de poursuivre principalement des activités de recherche sur les aspects environnementaux et la santé des poissons, cet organisme industriel offre aussi des services de support technique nécessaires à une bonne régie sanitaire (diagnostique des maladies et traitement).

### **Santé des animaux aquatiques**

Le Règlement sur les mesures de protection, de répression et d'éradication des maladies à haut risque pour les animaux aquatiques (Bureau du Contrôleur général du Chili, 2001) indique les mesures à prendre pour prévenir l'introduction de maladies à haut risque chez les animaux aquatiques en élevage ou sauvages, pour isoler les animaux affectés en cas d'occurrence, pour prévenir les maladies de s'étendre et pour en assurer l'éradication.

### **Sécurité alimentaire**

Le Service national des pêches du Chili (Sernapesca) a instauré des programmes officiels de contrôle de la qualité pour les produits d'exportation. Les entreprises d'élevage et de transformation qui exportent leurs produits piscicoles et conchylicoles doivent dresser des plans de contrôle des points critiques de la production (HACCP).